POSTES ADMINISTRATIFS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

"LES DÉPARTS À LA RETRAITE NE SERONT PLUS REMPLACÉS"

Page 7

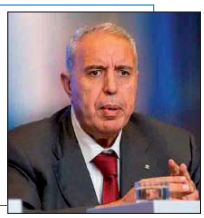

MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DEMANDES LPP

LES CONDITIONS FIXÉES AU JOURNAL OFFICIEL

Page 4

MIDI Libre

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 2646| Lundi 30 novembre 2015 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

LES ROUGE ET NOIR SUR LEUR LANCÉE !

Page 17

PERQUISITIONS, INTERPELLATIONS, GARDES À VUE, ARMES SAISIES, ASSIGNATIONS À RÉSIDENCE…

LE MONDE EN ÉTAT D'URGENCE !

Page 5

RESTRUCTURATION DU SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

DES CIRCONSCRIPTIONS SANITAIRES DÈS MARS PROCHAIN

Page 6

SÉCURISATION DES FRONTIÈRES

27 CONTREBANDIERS ET 21 IMMIGRANTS CLANDESTINS ARRÊTÉS

Page 24

140 CHEFS D'ETAT À PARIS POUR LA COP21

L'ALGÉRIE PRÔNE UN ACCORD AMBITIEUX MAIS DIFFÉRENCIÉ

Page 3

Repères %

1.402 *nouveaux foyers raccordés au réseau de distribution du gaz naturel à Mostaganem.*

103 *cas de cancer du sein dépistés à l'hôpital Docteur-Benzerdjeb d'Aïn-Témouchent.*

7.000 *logements, toutes formules confondues, seront attribués au cours de l'année 2016.*

La force des vagues déloge des brise-lames en bord de route à Skikda

De nombreux blocs de protection du littoral, appelés BCR (blocs cubiques rainurés), posés au bord d'une route à double voie au lieudit Ilot-des-chèvres, non loin du port de Skikda, fouettés par de hautes vagues particulièrement fortes, ont été délogés, vendredi après-midi, et happés par une mer démontée.

Le déplacement de ces blocs brise-lames, dont le rôle consiste à atténuer la force des vagues et à protéger la route par mauvais temps, a conduit à la fermeture immédiate du côté de la chaussée longeant la mer pour, d'abord, éviter tout accident et, ensuite, permettre aux équipes techniques d'intervenir.

Des travailleurs et des techniciens des travaux publics, de l'entreprise du port de Skikda et de la Protection civile, auxquels s'est jointe la Société intermodale de logistique (SIL) qui a mis en place une grue géante, étaient encore à pied d'œuvre en fin d'après-midi pour la mise en place de blocs de remplacement pesant chacun 5 tonnes.

Quelque 80 blocs BCR étaient déjà posés vers 19 h en attendant d'en poser 300 environ pour sécuriser l'endroit.

Projet d'ouverture à Tlemcen d'un centre régional d'accueil des femmes en détresse

Un centre régional d'accueil des femmes victimes de violence et en détresse nécessitant prise en charge et orientation sera ouvert *"prochainement"* dans la commune de Hennaya à Tlemcen.

Cette structure est la troisième du genre au niveau national après celles de Tizi-Ouzou et de Mostaganem, a-t-on indiqué lors d'une journée de sensibilisation organisée à Tlemcen à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre la violence contre la femme.

Ce centre sera doté de tous les moyens d'accueil et d'hébergement des femmes en situation sociale difficile pour les prendre en charge sur le plan sanitaire par une équipe spécialisée.

La chef de service famille et solidarité sociale à la DAS a indiqué que son service accueille des femmes dans des situations difficiles et tente de les aider grâce aux programmes mis en place par l'État.

Création à Mascara du prix Emir-Abdelkader du vivre ensemble et de cohabitation pacifique

La création du prix Emir-Abdelkader pour développer le vivre ensemble et la cohabitation pacifique dans le bassin Méditerranéen et dans le monde a eu lieu jeudi à Mascara à l'occasion de la célébration du 183e anniversaire de l'allégeance "Moubayaa" au fondateur de l'État algérien moderne. Ce prix a été créé suite de la signature d'une convention entre la fondation méditerranéenne de développement durable Djanatu El-Arif d'Algérie et l'organisation Med 21, dont le siège est basé en France, en présence de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem.

La cérémonie de signature s'est déroulée au niveau du site historique Derdara dans la commune de Ghriss, qui fut le théâtre de l'allégeance à l'émir Abdelkader, en présence du muphti de Bosnie Herzégovine, du vice-ministre palestinien des Affaires religieuses, d'un représentant du ministère algérien des Affaires étrangères.

Pour Mme Meslem, ce prix, "*qui symbolise la sécurité et la paix et qui porte le nom de l'émir Abdelkader, fondateur de l'Etat algérien moderne, est un message de l'Algérie au monde auquel je souhaite qu'il vive dans la paix et la sécurité, surtout en cette conjoncture marquée par l'instabilité et l'insécurité dans le monde en général et le monde arabo-musulman en particulier*".

Dixit

Nouredine Bedoui

"L'État poursuivra ses efforts visant à moderniser l'Administration et à la rapprocher davantage du citoyen, à travers sa dotation de nouvelles technologies et de moyens humains et matériels nécessaires pour l'amélioration de la qualité des services prodigués au citoyen. Le lancement de l'élaboration de la carte nationale biométrique dans un avenir proche n'est pas une fin en soi, mais il constitue le début d'une opération visant à moderniser l'administration algérienne, en évitant au citoyen les désagréments de la bureaucratie."

Un grand-huit terrifiant avec une chute libre de... 67 mètres

Comme les athlètes olympiques, les parcs d'attractions vont toujours plus haut, plus vite et plus fort. Tout ce qui provoque des sensations extrêmes est bon pour le public. Cette règle s'appliquera aussi à Valravn, le nouveau manège du parc de Cedar Point (Ohio).

D'une longueur d'environ 1.000 mètres, ce grand-huit est déjà décrit comme le "plus grand, rapide et long rollercoaster du monde". Dans un communiqué publié le 9 septembre, les propriétaires du parc ont expliqué que l'attraction qui sera inaugurée à l'été 2016, comprendra des loopings terrifiants.

Mais la grande nouveauté reste la chute libre de 67 mètres à 90 degrés à la vitesse vertigineuse de 120 km/h. Pour plus de sensations, le wagon est maintenu pendant quelques secondes en haut des rails avant de dévaler la descente équivalente aux 20 étages d'un immeuble.

Toutefois, l'aventure ne s'arrête pas là puisque les visiteurs seront aussi transportés dans des boucles qui vont dans un sens puis dans un autre. Vous aurez à coup sûr la tête qui tourne.

Il joue au foot avec trois lions en pleine savane

Avec la Coupe du monde de football qui arrive, tous les sponsors tentent de se démarquer avec des campagnes originales et/ou à gros budget. A côté des géants que sont Nike ou Adidas, le tailleur Van Gils détonne. Le fournisseur officiel des costumes de la Fédération néerlandaise de football s'illustre grâce à un spot publicitaire tourné avec le zoologiste sud-africain Kevin Richardson, a rapporté Jeune Afrique .

Le scientifique de 40 ans est surnommé "The Lion Whisperer" (L'homme qui murmure à l'oreille des lions). Dans la vidéo, il apparaît en costume, avec une cravate orange, en pleine savane, jouant au foot avec des lions. Pourquoi avoir tourné un tel clip ? Le lion est l'emblème de la marque. D'ailleurs, elle a promis de verser 50 euros à la fondation de Kevin Richardson pour chaque costume vendu.

Car les lions sont menacés. "Principales causes du phénomène : la forte demande de trophées de chasse tels que les tapis en peau de lion, ainsi que le commerce florissant de certaines parties de leur dépouille aux Etats-Unis et dans le reste du monde", expliquait, en 2011, le quotidien britannique The Guardian, traduit par Courrier international.

140 CHEFS D'ETAT À PARIS POUR LA COP21

L'Algérie prône un accord ambitieux mais différencié

Lors de la Conférence mondiale sur le réchauffement climatique (COP21), qui s'ouvrira aujourd'hui à Paris, L'Algérie prônera un accord ambitieux pour lutter contre le phénomène de réchauffement, mais qui consacre le principe de la responsabilité différenciée entre les États.

PAR INES AMROUDE

La position algérienne insiste sur la responsabilité des pays industrialisés dans le réchauffement climatique qui représente l'une des menaces majeures du 21e siècle.

En tant que pays en développement, la responsabilité historique de l'Algérie en matière d'accumulation des gaz à effet de serre n'est nullement engagée.

Pays peu émetteur de gaz à effet de serre, sa responsabilité actuelle est *"très limitée"*, est-il souligné dans la contribution algérienne qui sera présentée à la COP21.

Cette "innocence" historique de l'Algérie sur le plan du réchauffement climatique s'explique essentiellement par la prépondérance du gaz naturel, une énergie propre, dans son mix énergétique contrairement au charbon largement utilisé dans les pays industrialisés.

C'est dans ce sens que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui représentera à la COP21 le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait clairement évoqué cette réalité lors de sommet du Forum des pays exportateurs du gaz tenu récemment à Téhéran. *"Une attention particulière devrait être accordée par les acteurs institutionnels et les opérateurs économiques à la place privilégiée et au rôle crucial de cette énergie propre (gaz) dans la baisse des niveaux d'émissions des gaz à effet de serre que la communauté internationale voudrait voir atteints au service du bien-être de l'humanité"*, avait-il déclaré dans la capitale iranienne.

Il avait également soutenu que le gaz naturel, couplé aux énergies renouvelables, *"contribue à répondre le mieux aux exigences environnementales les plus strictes"*.

La conférence tiendra-t-elle ses promesses ?

La différenciation impose un soutien financier des pays développés

En fait, l'Algérie préconise que le prochain accord sur le climat soit articulé autour du principe de la *"responsabilité commune mais différenciée"* des États, tout en tenant compte des circonstances spécifiques des parties contractantes et de leurs capacités respectives.

Toutefois, le principe de la différenciation impose un soutien financier particulier de la part des pays développés, historiquement responsables du réchauffement climatique, pour aider les pays les plus vulnérables à faire face ce phénomène.

Affectée par la désertification et la recrudescence d'évènements climatiques extrêmes, l'Algérie se considère particulièrement comme l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques qui risquent de compromettre son développement socio-économique.

Elle est, donc, en droit de bénéficier de la solidarité internationale climatique découlant du futur accord de Paris, ce qui permettra également d'aller au-delà de son objectif qui table sur une réduction de 7% des gaz à effet de serre (GES), réalisée avec des moyens nationaux, à l'horizon 2030.

Cette réduction peut donc atteindre la barre de 22% mais à condition de recevoir le soutien nécessaire en matière de financements extérieurs, de développement et de transfert technologique et de renforcement des capacités.

Cette position est, d'ailleurs, largement partagée par les pays du Sud notamment ceux d'Afrique, alors que certains pays-clés de la COP21 rechignent à se soumettre au principe "pollueur-payeur".

C'est ainsi que les Etats-Unis s'opposent à l'instauration d'un régime de compensation financière *"pertes et dommages"* pour les pays fortement touchés par des catastrophes, réclamé par certains des plus vulnérables, alors que la Chine ne veut pas se voir imposer une participation à une aide financière aux pays vulnérables dans le cadre onusien, même si elle s'est engagée, unilatéralement, à donner 3 milliards de dollars par an aux pays du Sud pour des projets de climat.

Trouver un terrain d'entente entre les différentes parties s'avère donc une tâche particulièrement difficile, selon les observateurs qui considèrent aussi que les Contributions des Etats ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif visé par la COP21 : contenir la hausse de la température à 2°C d'ici à 2100.

Dans ce sens, si le président de la COP21 et ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a estimé qu'un accord était à la portée des négociateurs, il a, toutefois, admis que *"rien n'est encore acquis"*.

I. A.

Abdelmalek Sellal à Paris

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, représentera le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à la 21e conférence sur les changements climatiques, prévue aujourd'huià Paris, a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre.

"Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a chargé le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de le représenter aux travaux de la 21e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) qui doit se dérouler à Paris le 30 novembre 2015 et à laquelle prendront part les 196 parties qui ont ratifié la Convention", précise la même source.

Sellal sera accompagné du ministre d'Etat, mini*stre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et du ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelouahab Nouri"*, ajoute le communiqué.

R. N.

7E RÉUNION MINISTÉRIELLE DES PAYS VOISINS DE LA LIBYE

Elle se tiendra demain à Alger

PAR LAKHDARI BRAHIM

La 7e réunion ministérielle ordinaire des pays voisins de la Libye se tiendra mardi à Alger, a annoncé hier le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel.

Cette rencontre, qui intervient dans le prolongement de celle tenue à N'Djamena (Tchad) en juin dernier, verra la participation de l'ensemble des pays voisins de la Libye (Algérie, Egypte, Soudan, Niger, Tchad et Tunisie), en plus de l'Union africaine, de la Ligue arabe et de l'Union européenne, a précisé Messahel dans une déclaration à l'APS. La Libye sera aussi représentée à cette réunion, à laquelle assistera également le nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, Martin Kobler, a-t-il ajouté. *"Comme les précédentes, cette réunion permettra aux pays voisins et aux représentants des organisations régionales et internationales de s'informer mutuellement de la situation en Libye et dans la région et de procéder à l'analyse des derniers développements"*, a expliqué Messahel.

"C'est aussi une opportunité pour l'Algérie de réitérer son appui au processus en cours sous l'égide des Nations unies, pour accélérer la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, capable de mener à bien la période transitoire et de relever les multiples défis auxquels fait face le pays, notamment le terrorisme", a-t-il souligné. Le ministre a rappelé, à cet égard, *"les fondamentaux de la position algérienne, basée sur la recherche d'une solution politique et pacifique à la crise en Libye, à même de préserver l'unité, l'intégrité territoriale de ce pays frère, sa souveraineté et la cohésion de son peuple"*. Il a également relevé le rôle de *"leadership"* des Nations unies dans la conduite du processus de paix en Libye et *"l'engagement franc"* et *"constant"* de l'Algérie aux côtés du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye.

L. B.

PERPÉTRÉE CONTRE UN CAMP DE L'ONU AU MALI

L'Algérie condamne vigoureusement l'attaque terroriste

L'Algérie a condamné vigoureusement l'attaque terroriste perpétrée avant-hier contre un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) à Kidal, ayant fait 3 morts. "Nous condamnons vigoureusement l'attaque terroriste perpétrée contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali à Kidal", a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif. "Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes, à leurs gouvernements respectifs et aux responsables de la Minusma. Nous exprimons de même notre solidarité avec le gouvernement et le peuple malien frère. Tout en réitérant notre engagement à poursuivre avec les frères maliens et l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux, la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, nous demeurons convaincus que le terrorisme aveugle ne saura avoir raison de la détermination du peuple malien à rester uni et à persévérer sur la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale", a souligné le porte-parole. L. B.

RÉFÉRENCES CULTURELLES NATIONALES DANS LES MANUELS SCOLAIRES

Vers une nouvelle réforme

Le ministère de l'Éducation nationale entamera prochainement la mise en œuvre d'un "riche programme éducatif" visant "l'introduction de références culturelles nationales dans les manuels scolaires notamment les livres d'histoire et d'éducation islamique", a annoncé à Alger la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Les *"programmes éducatifs et les manuels scolaires seront prochainement enrichis de contenus tirés du patrimoine national culturel"*, a précisé Benghebrit, dans une allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture du séminaire national sur Cheikh Abderrahmane Ethaalibi et la célébration du 6e centenaire de la création de l'école éponyme.

La ministre s'est félicitée, lors de ce séminaire, organisé par l'association Sidi-Abderrahmane-Ethaalibi pour la promotion du patrimoine avec la participation de la commission nationale algérienne de l'Unesco, présidée par Mme Benghebrit, de *"la reconnaissance symbolique de l'Unesco qui a introduit trois noms d'érudits algériens dans la liste des personnalités les plus éminentes"*.

Nouria Benghebrit.

Il s'agit du Cheikh Ahmed El-Aloui El-Mostagnanemi, un modèle de tolérance et de dialogue inter-religieux, du cheikh Abdelkader Medjaoui, spécialiste en langue arabe et du cheikh Abderrahmane Ethaalibi, en raison de ses contributions intellectuelles et culturelles au patrimoine de l'humanité, a souligné la ministre.

"L'Algérie est le seul pays représenté par trois personnalités reconnues par l'Unesco pour leurs apports au patrimoine intellectuel et culturel mondial", a-t-elle ajouté.

Concernant le séminaire national sur le Cheikh Abderrahmane Ethaalibi, le ministre des Affaires religieuses, Mohamed Aissa, a salué le rôle important de cheikh Abderrahmane Ethaalibi dans la diffusion du savoir dans la société algérienne, le qualifiant de *"maître et d'éducateur.*

Nous devons être fiers que la communauté internationale reconnaisse le caractère universel du patrimoine légué par cheikh Abderrahmane Ethaalibi".

Après avoir retracé la longue quête du savoir menée par Cheikh Ethaalibi durant une vingtaine d'années en Turquie, à El-Hidjaz et en Egypte, le ministre a souligné que *"ce grand érudit est revenu, au terme de son parcours, dans son pays pour fonder l'école Ethaalibia qui est devenue un centre de rayonnement culturel, attirant aussi bien des étudiants maghrébins qu'étrangers"*.

Il a, dans ce sens, appelé à promouvoir l'association Sidi Abderrahmane Ethaalibi en "*institution nationale"* qui permettra la création d'une bibliothèque comprenant tous les manuscrits de cheikh Abderrahmane Ethaalibi.

Le président de l'association Sidi Abderrahmane Ethaalibi pour la promotion du patrimoine, Issam Toualbi, a salué le rôle de l'érudit et son apport en matière d'éducation et d'enseignement, soulignant que ce dernier a consacré sa vie au service de la science.

Ce savant a *"laissé quelque 90 ouvrages et manuscrits"*, a-t-il rappelé, ajoutant que *"la préservation de ce legs impliquait la préservation de tout le patrimoine humanitaire"*.

Ce colloque, premier du genre de cheikh Abderrahmane Ethaalibi a été organisé, à la Bibliothèque nationale à l'occasion de l'annonce par l'Unesco de la célébration du 6e centenaire de la création de l'école du Cheikh Abderrahmane Ethaalibi à La Casbah d'Alger.

Dans ce cadre, le directeur général de la Bibliothèque nationale, Yasser Arafat Gana, a indiqué que ce colloque se veut un hommage à Cheikh Abderrahamane Ethaalibi qui a contribué à l'enrichissement de la culture islamique.

Il a, dans ce contexte, appelé à l'organisation de ce genre de colloques le 28 novembre de chaque année, en hommage au saint patron d'Alger.

Ce colloque portera notamment sur la biographie de l'érudit, sa méthodologie scientifique et son legs.

C. A.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sensibilisation des enfants

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé, en collaboration avec le Centre de recherches en énergies renouvelables, une initiative pour encourager les enfants à préserver l'environnement, a annoncé à Alger la première responsable du secteur, Nouria Benghebrit.

La ministre, qui intervenait lors d'une conférence organisée par la Radio nationale en collaboration avec les ministère de l'Éducation nationale et de la Communication et l'université Houari-Boumediene, a indiqué que la rencontre "sera sanctionnée par un projet en collaboration" avec le Centre de recherches en énergies renouvelables "qui vise à encourager les enfants à préserver l'environnement et à leur faire découvrir les réalisations de l'Algérie en matière d'énergies renouvelables".

Mme Benghebrit estime que son département "est concerné par la question de la préservation de l'environnement".

Pour sa part, le ministre de la Communication, Hamid Grine, a souligné l'importance des campagnes de sensibilisation menées par les médias, notamment publics pour préserver l'environnement et le développement durable depuis 2014.

La conférence a été marquée par la présentation de plusieurs activités d'élèves des trois cycles (primaire, moyen et secondaire) et d'une pièce théâtrale intitulée "Ensemble pour protéger l'environnement" présentée par des élèves trisomiques.

R. N.

MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DEMANDES LPP

Les conditions fixées au Journal officiel

PAR RIAD EL HADI

Les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition du logement promotionnel public (LPP) sont désormais fixées par un arrêté ministériel publié au JO numéro 63.

La demande d'acquisition, présentée après l'annonce de l'ouverture de la souscription auprès du promoteur désigné, doit être déposée auprès des guichets ouverts à cet effet par ce promoteur et accompagnée des documents précisés par ce texte.

Selon l'arrêté, ces demandes sont enregistrées par ordre chronologique, dès leur réception, sur un registre paraphé auprès du promoteur désigné, et feront l'objet d'un traitement par une commission, présidée par le représentant du promoteur. La commission est composée du responsable commercial, ou équivalent, du responsable de l'administration générale, ou équivalent, du responsable des affaires juridiques, ou équivalent.

En outre, cette commission peut être élargie, en cas de nécessité à d'autres membres compétents des structures d'administration du promoteur désigné.

De son côté, le promoteur désigné est tenu d'enregistrer les demandes des bénéficiaires retenus, dans un fichier national ouvert à son niveau, note le texte.

Les bénéficiaires retenus par la commission seront informés par les services du promoteur désigné par lettre recommandée, de l'acceptation de leur demande.

Cependant, les postulants non retenus doivent être informés, par lettre recommandée, du rejet motivé de leur demande.

Dans ce dernier cas, le postulant dispose d'un délai de trente jours, à compter de la notification du refus, pour introduire un recours en présentant de nouveaux éléments d'information ou de justification auprès du promoteur désigné, qui sera réexaminé par la commission de traitement des demandes dans un délai de soixante jours.

Le postulant, locataire d'un logement public locatif, non retenu peut introduire un recours basé sur son engagement préalable de restitution du logement à l'organisme bailleur.

La résiliation du bail de location et la restitution effective du logement public locatif, doit intervenir avant la remise des clés du logement promotionnel public, précise le texte.

R. E.

SÉMINAIRE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

La responsabilité de la société civile soulevée

PAR RAYAN NASSIM

Les travaux d'un séminaire sur le thème : "Les droits de l'homme et l'environnement : entre responsabilité historique et vision prospective dans le cadre des objectifs mondiaux du développement durable post-2015", ont débuté hier à Alger avec la participation d'experts nationaux et étrangers.

Organisé par la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), ce séminaire, de deux jours, planchera notamment sur les fondements historiques de la relation entre les droits de l'homme, l'environnement et le développement durable ainsi que sur la responsabilité historique et le rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme et de l'environnement.

L'objectif de ce séminaire est de permettre aux participants d'examiner les défis relatifs à la protection des droits de l'homme et de l'environnement sous l'angle des préoccupations propres à un pays émergent qui intègre dans l'équation environnementale la question de la responsabilité historique dans la dégradation de l'environnement, a-t-on expliqué.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la CNCPPDH, Farouk Ksentini, a qualifié l'année 2015 d'*"historique"*, car, a-t-il expliqué, *"les défis sont multiples et les acteurs sont pluriels, mais le but demeure unique, à savoir léguer aux futures générations une planète saine et sûre pour les peuples sans distinction aucune"*.

R. N.

PERQUISITIONS, INTERPELLATIONS, GARDES À VUE, ARMES SAISIES, ASSIGNATIONS À RÉSIDENCE…

Le monde en état d'urgence

La "décennie noire"reste un traumatisme profond pour l'Algérie.

PAR IDIR AMMOUR

Les attentats de Paris ont rappelé de mauvais souvenirs aux Algériens. Pour beaucoup ces images avaient quelque chose de déjà-vu. (…) Elles ont ravivé dans les esprits les douloureux souvenirs de ce que l'Algérie a vécu lors de la tragédie nationale. Un petit voyage dans le temps : Algérie, 1992. La poussée électorale du Front islamique du salut (FIS) amène le gouvernement à suspendre le processus démocratique et à décréter l'état d'urgence. C'est le début d'une longue crise : assassinats, attentats, massacres, répression…

Face à cette situation, les autorités algériennes avaient instauré l'état d'urgence pour contrer la guérilla islamiste déclenchée après l'annulation des résultats des élections législatives de décembre 1991 que le Front islamique du salut (FIS, dissous) était en passe de remporter. L'Algérie s'était alors enfoncée dans une guerre civile qui a fait jusqu'à 200.000 morts, selon les sources officielles.

Devant les graves atteintes à l'ordre public et à la sécurité des personnes enregistrées depuis plusieurs semaines, leur recrudescence au cours du mois de février 1992 et les dangers d'aggravation de la situation, le président du Haut comité d'État, Mohamed Boudiaf, par décret présidentiel numéro 92-44 du 9 février 1992, a décrété l'état d'urgence, à compter du 9 février 1992 pour une durée de douze mois sur *"l'étendue du territoire national (...). L'instauration de l'état d'urgence (...), n'interrompt pas la poursuite du processus démocratique de même que continue à être garanti l'exercice des droits et libertés fondamentaux (...)"*. L'état d'urgence ainsi proclamé sera prorogé jusqu'au 24 février 2011.

L'Algérie a été la première à subir la barbarie de l'hydre terroriste.

L'état d'urgence avait donné aux militaires des pouvoirs de police et s'est traduit par une restriction des libertés politiques qui a notamment empêché les partis de se déployer deux ans après la reconnaissance du pluralisme politique en 1989.

L'état d'urgence est un dispositif qui permet de sortir du droit commun et d'organiser un contrôle radical et disciplinaire des populations. C'est aussi une mise au pas des contestataires de tout type. Le choix de ces notions par le constituant algérien renvoie à une généalogie française. L'état de siège et l'état d'urgence sont une extension de compétence des autorités.

Le premier met la responsabilité du maintien de l'ordre à la charge de l'armée, dont les attributions sur ce domaine sont limitativement définies (perquisitions de jour et de nuit, interdiction des publications et des réunions susceptibles d'entraîner des désordres, éloigner les repris de justice et les sans domicile de la zone considérée, compétence des juridictions militaires pour juger les civils). Le second maintien la responsabilité des institutions civiles, l'armée pouvant seulement concourir par ses moyens, sans responsabilité directe de maintien de l'ordre.

L'état d'urgence obéit plutôt à des considérations de police puisqu'il répond à un péril imminent et grave d'atteinte à l'ordre public, alors que l'état de siège obéit à des considérations de défense ; ce dernier est le plus ancien des régimes d'exception et permet de militariser l'administration. Il permet de faire face aux périls résultant d'une guerre (étrangère ou civile) ou d'une insurrection à main armée.

"*L'état d'urgence est bien un dispositif qui permet de sortir du droit commun et d'organiser un contrôle radical et disciplinaire des populations. C'est aussi une mise au pas des contestataires de tout type".*

I. A.

DEPUIS 34 ANS

L'Egypte toujours sur un volcan

PAR FAYACL ABDELGHANI

L'Egypte a une histoire particulière avec l'état d'urgence. Depuis 1981, le pays est constamment sur le volcan d'une crise sécuritaire qui a autorisé les différents règnes des pouvoirs successifs à décréter l'état d'urgence qui n'a été levé partiellement qu'en 2012.

Après l'assassinat d'Anouar Sadate le 6 octobre 1981, le pays a été ébranlé par la nouvelle. Le régime de l'époque qui inaugurait l'ère de Moubarak confortait la thèse du *"tout sécuritaire"* en décrétant l'état d'urgence avec les pouvoirs spéciaux de l'armée et les tribunaux d'exception qui devaient faire régner l'ordre martial du pays.

Les années 80 ont donc favorisé une espèce de dualité entre le pouvoir en place et les opposants de l'époque qui comprenaient dans ce sillage, les frères musulmans issus de la confrérie salafiste, les nasséristes proches du courant de la gauche et quelques nationalistes. Hosni Moubarak ne devait en aucun céder aux concessions.

L'armée qui dirigeait d'une main de fer n'avait comme stricte consigne que de mettre au pas tout mouvement d'opposition. La liberté de la presse était réduite au minimum pour ne pas dire muselée et contrôlée. Les prisons étaient déjà remplies de milliers d'opposants et aucune liberté n'est accordée à celui ou ceux qui pouvaient se lancer dans l'audace de la critique et la remise en cause du régime.

Cette façon de traiter s'est prolongée jusqu'aux années 2000 où les camps de l'opposition ont initié un mouvement puissant en 2005 comme celui de *"kefaya"* qui a jeté les bases d'un bras de fer avec les autorités. Ces dernières ont toujours justifié la mise en place de l'état d'urgence pour interdire toute manifestation publique et contestation politique. Entre 2005 et 2010, la société égyptienne avait entamé à se réorganiser en pôle d'opposition avec l'apparition de jeunes universitaires et autres syndicalistes qui menaient parfois dans la clandestinité leurs combats.

Mais dans cette logique, la société des frères musulmans qui a réussi à ratisser large et aidée par d'autres groupes salafistes, l'opposition a fait apparaître ces griffes. Bien que les opposants de gauche se démarquaient foncièrement des *"forces salafistes"*, le même mot d'ordre était de faire effondrer le régime Moubarak en février 2011. La suite est connue des évènements qui ont plongé l'Egypte dans une crise politique qui l'ensanglante depuis 5 années.

Or, l'état d'urgence qui a été levé partiellement en mai 2012 par le maréchal Tantaoui, n'avait donné qu'un mince espoir pour voir la stabilité politique se consacrer. La transition depuis 2012 avait assuré au pouvoir militaire une certaine hégémonie avec des affrontements avec les défenseurs des droits de l'homme qui établissent des rapports sombres sur la situation politique.

Dans la confusion de l'élection de Mohamed Morsi comme premier président civil, les protestations ont commencé dès les premiers mois de l'élection avec d'un côté, les frères musulmans et de l'autre un courant populaire constitué de libéraux, laïcs et jeunes opposants des quartiers huppés.

Un bras de fer qui n'a pas empêché la situation sécuritaire à se dégrader jusqu'à la dernière élection de Abdelfatah Sissi, un général des premiers rangs que le coup d'Etat du 8 juin 2014 avait placé à la tête du pouvoir. Ce dernier, qui a joué la carte de l'apaisement, avait reconduit l'état d'urgence suite aux incidents d'octobre 2014 en réaction aux attentats meurtriers des groupes djihadistes qui continuent d'inscrire leurs actes de violences dans la région du Sinaï.

Elle donne également des pouvoirs élargis à la police en matière d'arrestation et de détention, et autorise le renvoi devant des tribunaux d'exception. Comme d'habitude, les milliers d'arrestations se suivent parmi les membres des frères musulmans. Le reproche de certains avocats et membres des droits de l'Homme se fait plus visible dans les procès jugés expéditifs et disproportionnés. Pour les autorités *"*la situation sécuritaire reste dangereuse*"*.

Toutefois, le Parlement peut voter l'état d'urgence à la demande de l'exécutif; mais sa durée est limitée à 6 mois et il ne peut être ensuite renouvelé que par référendum.

F. A.

RESTRUCTURATION DU SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Des circonscriptions sanitaires dès mars prochain

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a réaffirmé, avant-hier à Oran, sa détermination à restructurer le système de santé publique qui comprend la création de circonscriptions sanitaires devant entrer en vigueur le mois de mars prochain.

PAR RANIA NAILI

Une opération, permettant de faire le diagnostic du secteur, a fait apparaître deux éléments à l'origine des lacunes constatées dans l'organisation et la gestion, a relevé le ministre qui présidait une rencontre régionale Ouest d'évaluation, précisant que cette situation a conduit nécessairement à l'adoption d'une feuille de route comportant 24 points et trois plans en vue de réhabiliter la santé publique et le service public, dont l'entrée en vigueur est prévue en mars prochain.

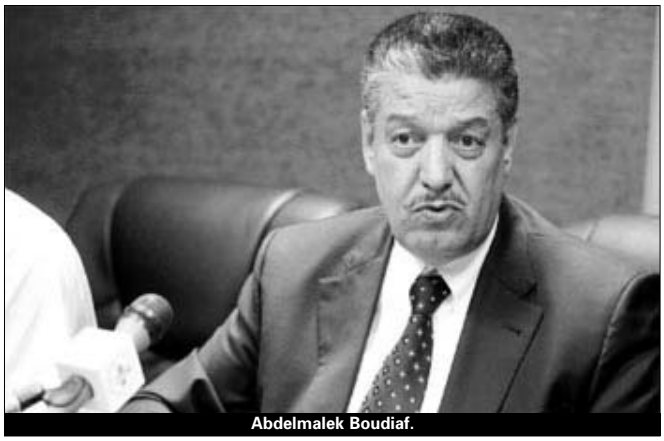
Abdelmalek Boudiaf.

Les circonscriptions sanitaires devant être créées dans chaque daira sont une sorte de territoires déterminés où seront intégrées toutes les potentialités humaines, matérielles et financières en vue de réhabiliter les services de santé, créer des emplois complémentaires entre établissements hospitaliers et fournir de meilleures conditions de prise en charge de la santé du citoyen. Dans ce cadre, et faisant le bilan 2015 des réalisations dans son secteur, Boudiaf a rappelé ce qui a été réalisé dans le cadre de la lutte contre le cancer, soulignant que 48 % du plan national (2015-2019) anticancer a été concrétisé. Le travail a été entamé, sur le terrain, par la formation de staffs médicaux de lutte anticancer en vue d'ouvrir de nouvelles unités et de former les médecins généralistes pour le dépistage précoce, le suivi des malades, la mise en place du registre électronique du cancer, la création de nouveaux centres de lutte contre cette maladie et le renforcement des capacités nationales de radiothérapie.

Après l'ouverture de deux centres anticancer à Batna et Sétif en 2014, il a été procédé en juin dernier à l'exploitation du centre de Annaba qui compte trois accélérateurs avec l'entrée en service, au centre anti cancer de Constantine, de deux autres supplémentaires, a ajouté M. Boudiaf, soulignant que les entraves administratives ont été levées pour accélérer la réalisation des travaux des structures anti-cancer de Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès et Laghouat et les réceptionner pour les mettre en service *"l'an prochain"*. Une amélioration des prestations est attendue, selon le ministre, avec l'entrée en service de l'opération d'hospitalisation à domicile et de chimiothérapie, lancée la semaine dernière à Alger et ce samedi à Oran. La formation et la valorisation des ressources humaines ont connu une dynamique (pas moins de 14.922 paramédicaux ont reçu leurs diplômes cette année et 33.230 agents sont en cours de formation), a souligné Abdelmalek Boudiaf, signalant que les concours professionnels organisés depuis l'indépendance ont permis la promotion de 83.000 fonctionnaires à de hautes fonctions.

Le concours de promotion n'est pas fixé par un nombre déterminé, a expliqué le ministre, qui a annoncé qu'une deuxième session est prévue avant la fin de l'année en cours.

Dans le cadre du renforcement de la santé dans le sud du pays, quelque 2.000 interventions chirurgicales ont été effectuées au titre de conventions de jumelage, en plus de 22.000 consultations médicales spécialisées, de la formation de 2.000 cadres médicaux et paramédicaux et la constitution de plus de 365 staffs médicaux pluridisciplinaires et mobiles qui ont mené plus de 420.000 actes médicaux dans les zones éloignées.

Au sujet des chantiers de 2016, le ministre a insisté sur la mise en place de réseaux intégrés de prise en charge des besoins sanitaires du citoyen dans le cadre de l'application virtuelle de la circonscription sanitaire et la création de réseaux intranet au niveau de chaque établissement reliant différents services et structures de santé, nonobstant la préparation au dossier électronique et l'adoption de mécanismes de modernisation de la gestion. La création d'unités nouvelles de traitement à domicile sera également parmi les priorités du secteur afin d'alléger les souffrances du citoyen malade et préserver sa dignité.

R. N.

CHIMIOTHÉRAPIE AU CENTRE ANTICANCER D'ORAN

Lancement d'une unité d'hospitalisation à domicile

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf a procédé, avant-hier à Oran, au lancement d'une unité d'hospitalisation à domicile et de chimiothérapie au centre anticancer Emir-Abdelkader.

Cette unité est dotée de deux ambulances (pour adultes et enfants) équipées de matériels et de médicaments nécessaires pour prodiguer un traitement chimique aux cancéreux de la wilaya d'Oran en mobilisant des médecins et des infirmiers pour cette opération, selon les explications fournies au ministre en marge de la rencontre régionale d'évaluation des wilayas de l'ouest du pays.

Le directeur de l'établissement hospitalier spécialisé en oncologie Emir-Abdelkader d'Oran, Mohamed Abed a précisé que cette unité, qui intervient en application des nouvelles mesures prises par le ministère du secteur, prendra en charge les malades qui ne peuvent pas se rendre à l'hôpital.

Cette unité sera renforcée prochainement par deux nouvelles ambulances et l'apport se poursuivra selon les besoins.

Les traitements prodigués par cette unité ne sont pas des soins superficiels mais une hospitalisation à domicile et une chimiothérapie, a-t-on expliqué, déclarant que ce traitement n'est pas destiné seulement aux malades au stade avancé mais à tous ceux nécessitant une chimiothérapie.

Le même responsable a signalé que son établissement anticancer a enregistré, cette année, 1.000 nouveaux cas de cancers chez les adultes (surtout le cancer du poumon et de la prostate chez les hommes et le cancer du sein et du col de l'utérus chez les femmes) et 240 cas chez les enfants (notamment de leucémie).

L'hospitalisation à domicile a été amplement abordée par les participants à la rencontre d'évaluation des wilayas de l'ouest, de même que la santé à distance, la politique de formation et la dotation des établissements hospitaliers en médicaments.

Cette rencontre sera clôturée dimanche par la présentation des rapports des responsables des établissements hospitaliers de l'ouest du pays.

R. N.

EXPORTATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BIOPHARM

L'ANSM accorde sa certification

Les produits pharmaceutiques de la société Biopharm peuvent désormais être exportés vers les marchés de l'Union européenne suite à la certification accordée à ce groupe par l'Agence française de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), a indiqué hier le P.-dg du groupe, Kerrar Abdelouahed.

"Cette certification atteste que le site de production de Biopharm, situé à Oued-Smar (Alger) est conforme aux standard européens des bonnes pratiques de fabrication et peut exporter ses produits pharmaceutiques vers les marchés français et de l'Union européenne", a affirmé le responsable à l'APS.

Relevant qu'il s'agit d'une *"première pour une société algérienne"*, il a estimé que cette certification *"représente une reconnaissance officielle des efforts fournis, dix ans durant, pour former l'ensemble de son personnel (...) et pour garantir le respect et l'observance des bonnes pratiques de fabrication pharmaceutiques au sein de son usine"*. *"C'est un défi immense que les collaborateurs de Biopharm, tous issus des universités algériennes, viennent de faire franchir à leur entreprise en donnant la preuve que les produits sortant des ateliers de leur usine le sont dans le respect le plus stricte et le plus scrupuleux des meilleurs standards internationaux"*, a souligné le même responsable.

Il a ajouté que *"le contrôle de la qualité s'exerce de manière continue, à toutes les phases de la fabrication, aux utilités en contact avec le produit, à l'ensemble des intrants (matières premières et articles de conditionnement) composant le médicament et au produit fini destiné au patient"*.

Pour M. Kerrar, Biopharm *"s'est aussi investie dans la protection de l'environnement et le traitement des déchets induits par son activité industrielle"*.

Il a souligné, dans ce sens, que le groupe *"vient de mettre en service une unité de traitement des rejets qui lui permet de répondre aux exigences et normes environnementales nationales et internationales"*.

Le patron de Biopharm a indiqué que le groupe met sur le marché algérien plus d'une centaine de produits génériques issus de son propre laboratoire de développement.

Ce qui a permis au groupe, a-t-il souligné, de *"gagner la confiance des plus grands laboratoires internationaux comme Astra Zeneca, Cipla, Eli Lilly, Ferrer, Léo, Pierre Fabre ou Sanofi, qui lui ont confié la fabrication de leurs spécialités"*.

Le P.-dg de Biopharm a tenu à remercier les autorités publiques algériennes qui *"ont accompagné le groupe dans ses efforts pour faire du produit pharmaceutique algérien un label de qualité indiscutable et un exemple de succès technologique et commercial"*, a-t-il noté.

Pour le même responsable, ce succès *"n'est pas seulement l'aboutissement de grands efforts. C'est aussi le point de départ vers de nouveaux horizons de développement"*.

R. N.

POSTES ADMINISTRATIFS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

"Les départs à la retraite ne seront plus remplacés"

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, a annoncé que les départs en retraite dans certains postes administratifs "ne seront plus remplacés".

"Les départs à la retraite dans certains postes administratifs classiques ne seront plus remplacés dans le cadre de la relève, notamment dans le poste d'agent d'administration", a affirmé M. El Ghazi lors d'une rencontre nationale avec les directeurs d'emploi de wilayas.

Le ministre a relevé qu'actuellement le nombre de salariés à la Fonction publique a atteint près de 2,5 millions de fonctionnaires, soulignant que ce nombre est *"au-dessus"* des normes de travail au niveau international, estimant qu'un chiffre de 1,5 million de salariés dans la Fonction publique *"suffirait"*.

Par ailleurs, M. El Ghazi s'est dit *"satisfait"* du nombre d'emploi créés durant l'année 2015 qui a enregistré, selon lui, une *"nette amélioration"* par rapport à l'année 2014 qui a *"connu un ralentissement"*.

L'année 2015 a également été *"satisfaisante"* en matière de création de micro-entreprises dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi —Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et la Caisse nationale des assurances chômages (Cnac) —, a-t-il noté, qualifiant ce bilan d'*"encourageant"*. M. El Ghazi a indiqué que les instructions du Premier ministre, lors de la rencontre gouvernement-walis du 29 août 2015, *"confèrent aux services de l'emploi un rôle central en relation avec les collectivités locales, dans le cadre d'une nouvelle approche visant à promouvoir davantage la diversification de l'économie afin de se libérer de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures"*.

Il a souligné que les gestionnaires de l'emploi au niveau local *"doivent acquérir une connaissance approfondie des potentialités économiques locales et des besoins des wilayas afin de contribuer efficacement au développement local"*.

A cette occasion, le ministre a instruit les responsables du secteur de l'emploi au niveau local *"de veiller à l'amélioration de l'accompagnement des promoteurs tout au long du processus de création de la micro-entreprise"* et *"à l'application effective des dispositions du code des marchés relatives à la réservation de 20% de la commande publique locale"*.

M. El Ghazi les a également appelés à orienter systématiquement les demandeurs d'emploi sans qualification vers la formation, notamment en apprentissage, et à encourager les demandeurs d'emploi dont les qualifications ne sont pas (ou plus) demandés sur le marché de l'emploi, à entreprendre des formations de reconversion dans les métiers demandés.

R. E.

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les conditions de convertibilité des concessions fixées au JO

Les conditions et modalités de concession convertible en cession des terrains du domaine privé de l'État, destinés à la réalisation de projets de promotion immobilière à caractère commercial, sont désormais fixées par un décret exécutif publié au JO numéro 58. Les terrains concernés sont ceux relevant du domaine privé de l'Etat, non affectées ou en voie d'affectation à des services publics de l'État et devant être situées dans des secteurs urbanisés ou urbanisables. Afin d'obtenir une cession, le promoteur immobilier doit, essentiellement, justifier de trois années d'ancienneté, présenter une attestation délivrée par le Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière (FGCMPI) et présenter une esquisse du projet accompagnée d'un descriptif des logements à réaliser.

Le décret note que la concession est convertie en cession à la demande du concessionnaire, après achèvement effectif du projet conformément au cahier des charges et l'obtention d'un certificat de conformité délivré par les services habilités et après avis favorable du comité technique installé dans chaque wilaya.

Il est précisé, en outre, que *"la concession confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir un permis de construire et lui permet, en outre, de constituer, au profit des organismes de crédit, une hypothèque affectant le droit réel immobilier résultant de la concession convertible en cession ainsi que les constructions à édifier sur le terrain concédé en garantie des prêts accordés exclusivement pour le financement du projet poursuivi"*. La conversion de la concession en cession est réalisée sur la base de la valeur vénale fixée par les services des domaines au moment de l'octroi de la concession avec défalcation des redevances versées au titre de la concession lorsque l'opération de conversion est sollicitée par le promoteur dans les deux ans qui suivent le délai de réalisation du projet.

Mais lorsque la conversion de la concession en cession est sollicitée au-delà du délai de deux ans qui suivent le délai de réalisation, celle-ci est accordée sur la base de la valeur vénale du terrain telle que déterminée par les services des domaines au moment de la conversion et sans défalcation aucune des redevances versées au titre de la concession.

En outre, tout retard imputable au promoteur dans le lancement des travaux de réalisation du projet dans les deux années qui suivent la date d'obtention de l'acte de concession, entraîne la déchéance et la résiliation par la juridiction compétente de l'acte de concession.

R. E.

MARCHÉ DU TRAVAIL

300.000 demandeurs d'emploi placés durant les 10 premiers mois de 2015

L'Agence nationale de l'emploi (Anem) a placé plus de 300.000 demandeurs d'emploi (classique et contrat de travail aidé) durant les 10 premiers mois de 2015, a indiqué le directeur général de l'emploi au ministère du Travail, Fodil Zaïdi.

"Durant les 10 premiers mois de l'année en cours, 271.786 demandeurs d'emploi ont été placés dans le cadre classique et 31.977 dans le cadre des CTA, soit un total de 303.763 placements en progression de plus de 11 % par rapport à la même période de 2014", a précisé M. Zaïdi dans un exposé lors de la rencontre nationale des directeurs de wilayas de l'emploi. Il a ajouté que le BTPH *"est le secteur qui a absorbé le plus de placements avec plus de 31% des placements en 2014 et près de 32% de janvier à octobre 2015. Les jeunes de 16-24 ans représentent en moyenne près de 19 % des effectifs placés annuellement par l'Anem, tandis que la proportion des femmes recrutées tourne autour de 8 à 9 %"*, selon le même responsable. M. Zaïdi a relevé qu'*"une tendance lourde se dégage du marché de l'emploi avec pratiquement 90 % de placements en contrats de travail de durée déterminé (CDD) en moyenne sur la période 2010-2014"*. Il a indiqué que *"l'activité de placement classique de l'Anem a connu une évolution appréciable, notamment en 2014 où il a été franchi la barre des 300.000 placements classiques, soit un accroissement de plus de 71 % par rapport à 2010"*. En ce qui concerne les placements en DAIP , il a précisé que 1.503.000 jeunes primo-demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une insertion à travers les différents contrats d'insertion durant la période 2010 jusqu'à octobre 2015. M. Zaïdi a souligné que durant les 10 premiers mois de l'année en cours, le nombre de jeunes insérés a atteint 74.700, dont plus de 84 % dans le secteur économique. S'agissant des demandes d'emploi, il a indiqué que durant les 10 premiers mois de l'année en cours, 1.532.495 demandes ont été enregistrées, soit une baisse de 8,5 % par rapport à la même période de 2014.

Il a souligné que la demande d'emploi *"se féminise de plus en plus"*, ajoutant que la part des femmes dans la demande enregistrée *"est passée de 19,4 % en 2010 à 30 % en 2012 et plus de 28 % en 2014"*.

"Durant les 10 premiers mois de l'année en cours, 28 % des demandes ont été déposées par des femmes", a-t-il expliqué.

R. E.

RYTHME D'INFLATION ANNUEL

Augmentation du niveau moyen des prix des biens alimentaires

Le rythme d'inflation annuel s'est établi à 5,1 % sur la période allant entre novembre 2014 et octobre 2015 par rapport à celle de novembre 2013-octobre 2014, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Pour ce qui concerne la croissance des prix à la consommation en octobre 2015 par rapport au même mois de l'année passée, elle s'est élevée à 3,6 %.

Par catégorie de produits, le niveau moyen des prix des biens alimentaires a augmenté de 1,4 % en octobre comparativement à octobre 2014, avec +5,51 % pour les produits agroalimentaires et -2,41 % pour les produits agricoles frais. Pour les prix des biens manufacturés, ils ont enregistré une croissance de 6,1 % et ceux des services ont connu une hausse de 4,86 % entre les deux périodes de comparaison. Les principaux produits alimentaires qui ont connu une baisse mensuelle en octobre sont la pomme de terre (-29,3 %), les œufs (-24,37 %) et les fruits frais (-18 %) par rapport à octobre 2014. Quant aux plus fortes hausses, elles ont été enregistrées pour les boissons non alcoolisées (9,26 %), légumes frais (6,26 %), pain et céréales (6,2 %), viandes de poulet (6,1 %) et les poissons frais (3,34 %), détaille l'Office.

La loi de finances complémentaire 2015 a prévu pour cette année un taux d'inflation de 4 % (contre 3 % dans la loi de finances initiale).

Quant au projet de loi de finances 2016, il table sur une inflation de 4 % pour l'année prochaine. En 2014, le taux d'inflation en Algérie s'était établi à 2,9 % contre 3,3 % l'année d'avant.

R. E.

BOUIRA

Réalisation du 1er plateau technique en Afrique de la Protection civile

Cette unité principale de la Protection civile, dont le coût de réalisation est de l'ordre de 189 millions de dinars, servira de base technique, adaptée aux normes mondiales, pour assurer une formation pratique aux éléments de la protection civile.

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a procédé, jeudi, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'une unité principale de la protection civile, qui est le premier plateau technique au niveau du Continent africain.

"Cette future unité principale de la Protection civile est un plateau technique, le premier en Afrique, qui est destiné uniquement à la pratique (entraînement) et à la formation", a précisé le directeur de la protection civile de Bouira, le colonel Khelifa Moulay lors de la présentation du projet.

Selon les détails fournis au ministre par M. Moulay, cette unité principale de la protection civile, dont le coût de réalisation est de l'ordre de 189 millions de dinars, servira de base technique, adaptée aux normes mondiales, pour assurer une formation pratique aux éléments de la Protection civile.

Devant être réceptionnée dans un délai de 22 mois, selon la fiche technique du projet, *"cette unité sera un polygone de manœuvres pour la Protection civile qui sera formé de plusieurs zones, à savoir une unité de soutien, une tour de contrôle, une maison de feu, une tour de manœuvres, ainsi qu'un atelier de simulation"*, a expliqué le directeur de la Protection civile.

Cette infrastructure sera également composée de salles de cours, d'un amphithéâtre de 150 places et d'un bloc administratif, a-t-il précisé au ministre, soulignant que trois nouvelles unités seront achevées d'ici à la fin de l'année en cours. M. Bedoui a lancé ce projet dans le cadre de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Bouira, où il a inauguré des structures du service public à Lakhdaria et Aïn Bessam ainsi qu'à Bechloul, et visité quelques projets d'investissement au niveau de la zone d'activité d'Aomar. Le ministre s'est rendu aussi au chef-lieu de la wilaya, où il a présidé une rencontre avec la société civile au niveau de l'auditorium de l'université Akli-Mohand-Oulhadj de la ville.

ADRAR

Un bureau de poste pour 6.700 habitants

La densité postale dans la wilaya d'Adrar a atteint un ratio d'un bureau de poste pour 6.700 habitants, a-t-on appris auprès de la direction locale d'Algérie-Poste (AP).

Cette densité a donné lieu à une couverture moyenne d'un guichet postal pour 2.600 clients, soit une meilleure moyenne par rapport aux objectifs initialement tracés d'un guichet pour 3.000 habitants, a précisé le directeur d'AP de la wilaya d'Adrar, Mohamed Hala.

Les prestations postales sont également renforcées par la mise en place de 11 distributeurs automatiques de billets de banque (DAB) à travers les différentes daïras d'Adrar, à la satisfaction des 73.000 titulaires de cartes magnétiques, a-t-il ajouté.

Le secteur entend améliorer les prestations offertes à ses clients, avec la réalisation d'une série de projets, dont de nouveaux bureaux de poste au niveau de la nouvelle circonscription administrative frontalière de Bordj Badji-Mokhtar, et des communes de Reggane et Aoulef, ainsi que la généralisation des nouvelles technologies de la communication dans les bureaux de poste pour assouplir et hâter les opérations de traitement des activités postales, a fait savoir le même responsable.

APS

GHARDAÏA, MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER

Lancement prochain d'une étude de dédoublement du tronçon de la RN-1

Une étude de modernisation, de renforcement et de dédoublement d'un tronçon routier de la RN 1 sur une distance de 260 km, reliant Ghardaïa à El Ménéa, sera lancée prochainement, a appris l'APS de la Direction locale des travaux publics.

PAR BOUZIANE MEHDI

D'un coût de 260 millions DA, cette étude, confiée à un bureau d'étude d'Oran, portera essentiellement sur le dédoublement en 2x2 de la voie de la route nationale 1 reliant le carrefour giratoire entre la RN-1 et la RN-49 sur une distance de 260 km entre Ghardaïa et la ville d'El-Ménéa, a précisé le directeur du secteur, Ali Teggar. Cette étude prendra en compte les différents ouvrages d'art réalisés pour l'élimination des points noirs inondables et les interruptions du trafic routier sur la RN-1 durant les crues cycliques des oueds traversant cet axe routier, ainsi que les mesures de sécurité routière, a fait savoir le DTP.

Quatre ouvrages d'art d'un coût de plus de 1,7 milliard de dinars ont été réalisés sur les oueds Metlili, Seb Seb, Ghezellattes et Touil qui traversent la RN-1, entre Ghardaïa et El-Ménéa, a également souligné ce responsable.

Ce projet de dédoublement permettra de fluidifier le trafic, de réduire nettement la durée du trajet et le nombre d'accidents, notamment par l'introduction d'éléments de sécurité tels que les grandes rotondes qui ont un double rôle : sécuriser les intersections avec les voies secondaires et réduire la vitesse des automobiles, signale-t-on. D'importants chantiers visant la mise à niveau du réseau routier dans la wilaya de Ghardaïa ont été lancés afin de permettre à l'infrastructure routière de répondre aux besoins de trafic de plus en plus dense, dont notamment le dédoublement de la route nationale N-1, *"épine dorsale"* de la dynamisation de l'économie nationale, de l'équilibre et la cohésion territoriale entre le nord et le sud du pays. Plusieurs projets ont été également lancés, consistant en des travaux de renforcement et de réhabilitation sur 200 km de la RN-1 entre El-Ménéa et la limite territoriale de la wilaya de Tamanrasset, ainsi que le renforcement et la modernisation du tronçon de la RN-51 entre El-Ménéa et la limite administrative avec la wilaya d'Adrar, sur une distance de 136 km.

L'aménagement et l'embellissement du carrefour giratoire RN-1 et la RN-51 à une trentaine de km au sud d'El-Ménéa, l'achèvement de la construction de la route El- Ménéa-Ouargla permettront de renforcer les échanges économiques, agricoles et touristiques entre les différentes wilayas du Sud, a soutenu le DTP.

L'ensemble de ces projets, qui répondent aux exigences du Schéma directeur de l'aménagement du territoire dans le Sud et à forte valeur économique, sont à un stade *"très avancé"*, a-t-il assuré.

La wilaya de Ghardaïa dispose d'un réseau routier de 1.037 km de route nationale (sans tenir compte des 50 km de la route d'évitement de la vallée du M'Zab non encore classée), de 292 km de chemins de wilaya, 463 de chemins communaux, dont 258 revêtus.

Le trafic enregistré sur la RN-1, de Ghardaïa vers le nord du pays, est estimé à 15.000 véhicules/jour dont 30% sont l'apanage des poids lourds et 3.000 véhicules vers le Sud, dont 40% de poids lourds, selon les statistiques de la DTP de la wilaya .

B. M.

TISSEMSILT, ZONES D'ACTIVITÉS

Travaux d'aménagement et d'extension

Les travaux d'aménagement et d'extension des zones d'activités de Khemisti et de Tissemsilt seront lancés courant du premier trimestre 2016, a annoncé jeudi le wali. Les travaux d'aménagement et d'extension de ces deux zones débuteront au premier trimestre de l'année prochaine, a indiqué lors d'une rencontre avec la presse locale, Abdelhamid Ghazi, soulignant que leurs études sont en cours.

Par ailleurs, le chef de l'exécutif a mis l'accent sur la récupération du foncier destiné à l'investissement dans les zones d'activités de la wilaya dont les propriétaires n'ont pas lancé leurs projets, et ce en application de la loi.

"Une instruction émanant du Premier ministre nous oblige à octroyer des terrains selon le volume des projets d'investissement", a-t-il déclaré, signalant qu'une proposition a été transmise au gouvernement concernant la création d'une zone industrielle dans la wilaya, de même qu'une demande de création de huit zones d'activités dans la région.

Dans le cadre des nouvelles mesures portant sur l'investissement privé, le wali a indiqué que 22 dossiers ont été déposés dont 16 portant sur des projets dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

M. Ghazi a mis l'accent, dans ce sens, sur l'orientation de l'investissement vers l'agroalimentaire. La wilaya de Tissemsilt enregistre actuellement des investissements en cours, notamment ceux de réalisation d'un hôtel, d'un centre commercial au niveau du parc de loisirs, au chef-lieu de wilaya, d'un abattoir à Theniet El-Had, en plus de l'octroi d'une autorisation à un investisseur privé pour la réalisation d'une huilerie. S'agissant de la ligne ferroviaire Tissemsilt-Boughezoul, le wali a indiqué que ce projet, qui enregistre un taux d'avancement estimé entre 52 et 53%, rencontre des problèmes parmi lesquels la salinité du sol, les réseaux électriques et téléphoniques sur le tracé.

Le wali a annoncé qu'une réunion sera tenue avec les entreprises chargées du projet en vue d'accélérer la cadence des travaux.

Pour les projets d'habitat, le wali a fait savoir que le problème du manque d'assiettes reste posé, tout en déplorant le non-lancement des travaux de réalisation de 1.000 logements sociaux à cause de ce problème, de même que pour plusieurs habitations rurales groupées.

M. Ghazi a également annoncé que les logements prêts ayant été soumis aux comités de daïras seront attribués à la fin du mois de novembre prochain.

Concernant le retour des populations dans leurs régions d'origine, le wali a indiqué que des démarches sont envisagées pour sensibiliser et encourager les citoyens ayant quitté leurs habitations durant la décennie noire à les regagner, tout en insistant, à ce sujet, sur les actions de développement.

APS

SKIKDA, DIRECTION DU LOGEMENT

Distribution de 7.000 unités en 2016

D'importants efforts sont déployés dans la wilaya de Skikda, de concert avec la direction de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), en vue de parachever les projets d'habitat en cours.

PAR BOUZIANE MEHDI

Dans la wilaya de Skikda, plus de 7.000 logements, tous segments confondus, seront distribués à leurs bénéficiaires en 2016, a affirmé, à l'APS, le directeur du logement, Abdelhakim Debbah.

Actuellement, d'importants efforts sont déployés dans cette wilaya, de concert avec la direction de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), en vue de parachever les projets d'habitat en cours, a ajouté le même responsable en marge d'une manifestation *''portes ouvertes''* sur ce secteur, organisée dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale et arabe de l'habitat (5 octobre de chaque année). Depuis 2009, pas moins de 11.400 logements publics locatifs (LPL) ont été inscrits au profit de la wilaya de Skikda, dont 2.661 unités ont été réceptionnées, a ajouté M. Debbah à l'APS, rappelant que 8.252 autres logements destinés à la résorption de l'habitat précaire ont également été livrés sur un total de 18.517 unités inscrites.

Quant aux autres segments de l'habitat, le même responsable a fait savoir que 8.682 logements promotionnels publics (LPP) ont également bénéficié à cette wilaya, en plus de 23.012 habitations rurales.

Pour ce qui est de la formule location-vente, sur 5.000 unités en cours de réalisation à la nouvelle vile de Bouzaâroura, dans la commune de Filfila, et dans la localité d'Azzaba (est de Skikda), 3.600 ont été réceptionnées, a indiqué M. Debbah à l'APS, soulignant qu'une exposition regroupant l'ensemble des partenaires du secteur, en l'occurrence l'OPGI, la Direction du logement et l'agence foncière de la wilaya, a été organisée à la maison de la culture Mohamed-Seradj de Skikda où les citoyens ont pu également consulter des statistiques sur les programmes d'habitat inscrits dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014.

B. M.

AIN-TEMOUCHENT, ETABLISSEMENT HOSPITALIER DOCTEUR-BENZERDJEB

103 cas de cancer du sein depuis janvier

Pas moins de 103 cas de cancer du sein ont été dépistés, depuis le début d'année 2015, par le service d'oncologie de l'établissement hospitalier Dr-Benzerdjeb d'Aïn Témouchent, a indiqué son premier responsable, le docteur Benkhalfoune Abderrahim. Parmi les 103 cas de cancer du sein recensés, les praticiens ont été obligés de pratiquer une ablation complète du sein car la patiente s'étant aperçue tardivement de sa pathologie. Pour ce praticien, la prévention et le dépistage précoce du cancer constituent les meilleurs moyens de lutte contre cette pathologie, ajoutant que ces deux moyens de lutte doivent être appuyés par des programmes adaptés en direction de la population.

Ainsi, le seul centre d'imagerie médicale de l'Ouest, situé à Maghnia, dans la wilaya de Tlemcen, doit être renforcé par d'autres établissements du genre pour contribuer au dépistage précoce du cancer du sein chez la femme.

Il a été relevé, par ailleurs, que le cancer du sein atteint la femme à un âge de plus en plus précoce, les 2/3 des femmes touchées ont moins de 50 ans et 22% ont moins de 40 ans. Tout en signalant qu'une femme sur neuf peut développer cette pathologie, *"première cause de mortalité féminine surtout en cas de diagnostic tardif"*, il a appelé la gent féminine à saisir l'opportunité des dépistages massifs organisés par les pouvoirs publics favorisant un dépistage précoce.

La wilaya d'Aïn-Témouchent a enregistré 350 nouveaux cas de cancer en 2014, alors que depuis 2010, plus de 1.500 cas de cancer ont été traités jusqu'à l'année dernière. Pour y faire face dans les meilleures conditions, un projet de transfert de l'actuel service d'oncologie de l'EH est à l'étude au niveau de la direction de l'établissement, a-t-on indiqué. *"L'administration de l'hôpital est en train d'entrevoir la possibilité de transfert de l'actuel service qui ne répond pas aux normes d'accueil du nombre actuel de patients vers un autre endroit"*, a-t-il souligné. Prévu pour l'accueil et le suivi de 8 à 10 malades par jour, le service actuel, constitué en une grande salle, consulte pas moins de 30 malades/jour, a-t-on précisé. Le site choisi, situé au premier étage de l'EH permettra, selon Dr Benkhalfoune, d'améliorer sensiblement le suivi de ces malades, dont un grand nombre vient d'autres wilayas du pays, dont celles du Sud.

On pourra ouvrir sur place plus de 30 lits disséminés dans plusieurs chambres, a-t-il affirmé.

APS

MOSTAGANEM

Prévision de 7 millions qx de récoltes irriguées

Une production de plus de 7 millions de quintaux de différentes récoltes est prévue sur une superficie irriguée de 26.000 hectares dans wilaya de Mostaganem pour la saison agricole 2015-2016, a annoncé la direction du secteur.

Les statistiques données à l'exposition organisée à l'occasion de la Journée nationale de la vulgarisation agricole, font état d'une hausse de ces récoltes (pomme de terre, tomates et légumes) à la faveur de l'extension des terres irriguées, du soutien de l'Etat aux producteurs et des actions de vulgarisation et de suivi agricole par les services compétents, ainsi que la maitrise du parcours technique et l'usage des techniques modernes et engrais subventionnés, a-t-on souligné. Il est prévu de réaliser, cette saison, 370.000 qx de vignobles, plus de 1,876 million de qx de fruits, 91 millions de litres de lait, 52.000 qx de viandes rouges et 53.000 qx de viandes blanches.

Le secteur agricole générant 72.000 postes dans la wilaya de Mostaganem a réalisé un bon quantitatif de 8,47 pour cent, soit une valeur totale de 91 milliards DA.

Le nombre des exploitations agricoles individuelles (EAI) et collectives (EAC) est de 9.142 réparties à travers l'ensemble des communes de la wilaya.

Mostaganem occupe la 7e place au niveau national dans la production agricole, la troisième pour la production de pomme de terre et viticole et quatrième pour la production maraichère.

Par ailleurs, quelque 10.000 cadres, agriculteurs et leurs enfants ont été formés durant la période allant de 2000 à 2015, en plus de la tenue de 82.000 journées de vulgarisation.

Initiée par la direction des services agricoles en collaboration avec la chambre d'agriculture, cette manifestation a donné lieu à des communications traitant, entre autres, de l'intensification de la production agricole, en présence d'agriculteurs et de cadres du secteur.

EL-TARF

Création de 8.248 emplois à l'horizon 2018

Pas moins de 8.248 emplois seront créés à El-Tarf dans les deux prochaines années à la faveur de la concrétisation de 1.292 projets d'investissement, a indiqué le wali, Mohamed Lebka.

Intervenant à l'occasion d'une rencontre sur l'investissement qui a réuni de nombreux investisseurs, porteurs de projets et bénéficiaires des dispositifs de soutien à l'emploi, le chef de l'exécutif local a ajouté que ces projets, représentant des investissements totalisant 36 milliards de dinars, sont également destinés à booster les secteurs de l'agriculture et du tourisme dans une région réputée pour ses importantes potentialités naturelles.

Le directeur du tourisme, Mohamed-Abdenour Zahlat a fait savoir que 31 projets d'investissement liés au tourisme, susceptibles de créer près de 3.000 emplois directs, seront concrétisés dans les régions d'El-Battah et d'El-Chatt où des villages touristiques, des hôtels, des complexes et des résidences seront réalisés.

Des détails sur les facilités accordées par l'Etat aux porteurs de projets et leur accompagnement ont été passés en revue en direction des nombreux participants à la rencontre. Un débat consacré, notamment, aux préoccupations et aux contraintes rencontrées par les investisseurs dans cette région a clôturé cette rencontre organisée dans un amphithéâtre de l'université Chadli-Bendjedid d'El-Tarf.

APS

AVION RUSSE ABATTU

Poutine ordonne des représailles économiques contre la Turquie

Vladimir Poutine a imposé samedi par décret une série de sanctions économiques contre la Turquie pour protester contre la destruction d'un avion russe par des F16 turcs mardi près de la frontière syrienne.
Le décret, diffusé par le Kremlin, vise notamment les importations de certains produits turcs mais n'en précise pas la liste.

Les activités en Russie de certaines entreprises turques seront également limitées. Une liste est en cours d'élaboration. L'embauche d'employés turcs par des entreprises russes sera aussi affectée à compter du 1er janvier.
Les vols charter entre la Russie et la Turquie seront par ailleurs interdits tandis que les agences de voyages et tour-opérateurs russes vont devoir cesser de commercialiser des séjours en Turquie. En 2014, 4,4 millions de Russes, dont 3,3 millions de touristes, se sont rendus en Turquie. Les autorités russes avaient déjà annoncé vendredi que l'accord d'exemption de visas entre les deux pays serait suspendu à compter du 1er janvier.
A Ankara, un haut responsable du gouvernement turc a jugé que ces sanctions ne feraient qu'aggraver les tensions entre les deux pays. "*Des sanctions comme celles-ci ne feront que nuire à nos relations. Ces mesures ne simplifient rien, mais accentuent le problème*", a-t-il dit à l'agence *Reuters*. La Turquie exporte principalement vers la Russie des produits agricoles, alimentaires et textiles. D'après une note de la firme Renaissance Capital, les exportations turques vers la Russie ont représenté 5,6 milliards d'euros environ en 2014, soit 4 % du total des exportations turques. Quant à la présence turque sur le sol russe, elle est estimée à 200.000 personnes par les autorités russes.
Quatre jours après la destruction du Soukhoï-24 près de la frontière syrienne, la colère russe ne retombe pas. Invité dans la journée d'une émission de télévision russe, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a jugé que le comportement de l'aviation turque relevait de la *"folie absolue"* et que la gestion de la crise par le gouvernement d'Ankara lui rappelait "*le théâtre de l'absurde. Personne n'a le droit d'abattre traîtreusement un avion russe*", a précisé Peskov ajoutant que les affirmations turques selon lesquelles le chasseur-bombardier russe avait pénétré dans l'espace aérien turc étaient "*des dessins animés*".
"Ces circonstances sont sans précédent, a-t-il poursuivi. *L'affront fait à la Russie est sans précédent. Et la réaction est naturellement cohérente avec cette menace.*" Côté turc, Recep Tayyip Erdogan a redit samedi que la Conférence de l'Onu sur le changement climatique (COP21) à Paris pourrait être l'occasion d'améliorer les mauvaises relations actuelles entre son pays et la Russie après la destruction du chasseur russe. Mais le président turc a précisé qu'Ankara ne présenterait pas d'excuses.

Le corps du pilote tué sera remis à Moscou

Le corps du pilote du bombardier russe abattu mardi par l'aviation turque a été ramené de Syrie en Turquie et va être remis à un représentant russe, a annoncé dimanche le Premier ministre turc, Ahmet Davutoglu. "*Le pilote qui a perdu la vie lors de la violation de l'espace aérien (turc, NDLR) nous a été remis à la frontière (syrienne) la nuit dernière*", a déclaré Davutoglu à des journalistes à Istanbul, avant de partir à Bruxelles pour participer à un sommet UE-Turquie. Un représentant russe se rendra bientôt en compagnie d'un représentant de l'armée turque dans la région de Hatay à la frontière syrienne, où le corps lui sera remis, a-t-il ajouté. "*En accord avec leur tradition religieuse, des rites funéraires ont été célébrés par des prêtres orthodoxes dans le Hatay*", a-t-il précisé. Selon l'ambassade russe en Turquie, citée par l'agence RIA Novosti, le corps du pilote Oleg Peskov sera ramené dimanche à Ankara par un attaché militaire russe. La date de son rapatriement en Russie n'a pas été précisée.
Le bombardier abattu mardi par la chasse turque revenait d'une mission de combat dans le nord-ouest de la Syrie. La Turquie affirme qu'il était entré dans son espace aérien et qu'il avait été averti, tandis que Moscou assure que le Su-24 survolait le territoire syrien et n'a pas été mis en garde avant d'être touché. Un pilote a été tué alors qu'il descendait en parachute après s'être éjecté, et l'autre secouru après une opération menée conjointement par les forces spéciales russes et syriennes. Une première opération de sauvetage a coûté la vie à un soldat russe.
Il s'agit des premières pertes officielles pour l'armée russe depuis le début de son intervention en Syrie le 30 septembre. Cet incident a provoqué une crise diplomatique entre Ankara et Moscou : la Russie a adopté en rétorsion un ensemble de sanctions économiques, comprenant notamment le rétablissement du régime des visas et l'interdiction des vols charter entre les deux pays et l'interdiction aux employeurs russes d'embaucher des travailleurs turcs.
De son côté, Recep Tayyip Erdogan a tenté de jouer l'apaisement, se disant "*attristé*" par ce grave incident aérien et affirmant qu'il aurait "*préféré que cela n'arrive pas*".
Interrogé dimanche sur les sanctions russes, le Premier ministre turc a appelé lui aussi à l'apaisement. "*Les relations de la Turquie avec la Russie sont fondées sur un bénéfice mutuel et des intérêts communs. J'appelle donc les autorités russes à prendre cela en considération et à agir dans le sens de l'apaisement*", a-t-il déclaré.

DÉBUT DES ÉLECTIONS AU BURKINA FASO

Première présidentielle sans Compaoré depuis 30 ans

Les Burkinabè ont commencé à voter hier matin pour la présidentielle, après la chute il y a un an du régime de Blaise Compaoré, resté 27 ans à la tête du Burkina Faso, à l'histoire marquée par les coups d'Etat. Quelque 5,5 millions d'électeurs sont appelés à participer à ce scrutin couplé à des législatives, qui doit tourner la page de la transition mise en place après l'insurrection populaire qui a chassé Compaoré, qui tentait de modifier la Constitution pour pouvoir briguer un nouveau mandat. Au lycée Bambata, près du stade municipal au centre-ville de Ouagadougou, le bureau a ouvert avec quelques minutes de retard.
Le premier votant, Hamidou Zongo, un commerçant de 33 ans, a déposé ses deux bulletins - un pour la présidentielle et un pour les législatives - dans les deux urnes avant de tremper son doigt dans un encrier. A l'école primaire de la Patte-d'Oie située dans le nord de la capitale Ouagadougou, les premiers votants pu déposer leurs bulletins quelques minutes après 6h. "*Une fois que le grand manitou (Compaoré) n'est pas là, c'est plus libre et plus démocratique*", a estimé Ousmane François Ouedraogo, 65 ans.
Les bureaux de vote ouvrent doivent fermer à 18H (locales et GMT). Les résultats provisoires devraient être annoncés lundi soir, selon la Commission électorale.

Sas de décontamination

"*Pour la première fois depuis 50 ans, il y a une incertitude électorale, on ne connaît pas le vainqueur à l'avance*", analyse Abdoulaye Soma, président de la Société burkinabè de droit constitutionnel, qui pronostique un taux de participation supérieur aux scores habituels lors des élections de l'ère Compaoré (autour de 50 %). Prévues le 11 octobre, ces élections avaient été reportées au 29 novembre en raison du coup d'Etat manqué du 17 septembre, mené par un ancien bras droit de Compaoré, le général Gilbert Diendéré, qui a depuis été arrêté. La mobilisation populaire a mis le putsch en échec et l'attente est désormais grande dans ce pays pauvre d'Afrique de l'Ouest d'un peu moins de 20 millions d'habitants, qui espère voir ces élections ouvrir une longue ère démocratique.
Quatorze candidats dont deux femmes sont en lice pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Roch Marc Christian Kaboré et Zéphirin Diabré, deux anciens ministres passés dans l'opposition avant la chute de Compaoré, sont considérés comme les favoris du scrutin. Aucun membre de la transition politique - président et ministres - n'est autorisé à participer à cette élection. C'est la première fois depuis le début des années 1980 que Compaoré sera physiquement absent d'une élection nationale. Son mouvement, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), qui remportait tous les scrutins, ne sera plus représenté à la présidentielle, en vertu d'une loi interdisant aux pro-Compaoré ayant soutenu le projet de révision constitutionnelle de briguer des mandats. Le CDP présente toutefois des candidats aux législatives et pourrait réaliser un beau score. L'ombre du "Beau Blaise", exilé en Côte d'Ivoire voisine, plane sur l'élection. Sept des quatorze candidats à la présidentielle ont été plus ou moins des compagnons et des barons du régime déchu. C'est le cas de Kaboré et Diabré. Le premier est resté avec Compaoré pendant 26 ans, occupant les prestigieux postes de Premier ministre et de président de l'Assemblée nationale. Il a aussi été patron du CDP avant de tomber en disgrâce, quittant le parti 10 mois avant la chute du régime. Quant à Diabré, même s'il a travaillé dans le privé pendant de longues années, il doit une grande partie de sa carrière à l'ex-président. *"J'ai quitté les affaires de l'État en 1997. Je suis passé par le sas de décontamination!"*, a-t-il dit.
Environ 25.000 membres des forces de l'ordre ont été déployés pour sécuriser l'élection dans ce pays à majorité musulmane. **Agences**

MIDI
ÉCONOMIE

LA LOI SUR LES HYDROCARBURES DE 2013

Le FCE et la liberté d'entreprendre

Pages 12 -13 et 14

L'investissement au niveau du secteur des hydrocarbures est un investissement lourd, hautement capitalistique et nécessitant surtout des compétences avérées, le capital argent étant secondaire.

FACE AUX MUTATIONS ENERGETIQUES MONDIALES

Quelles perspectives pour le 3e sommet du Forum des pays exportateurs de gaz à Téhéran

LOI SUR LES HYDROCARBURES DE 2013

Le FCE et la liberté d'entreprendre

L'investissement au niveau du secteur des hydrocarbures est un investissement lourd, hautement capitalistique et nécessitant surtout des compétences avérées, le capital argent étant secondaire.

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL (*)

Quelle sera la rentabilité dans ce secteur ? Car les organismes internationaux prévoient une baisse prévue de la demande de gaz par l'Europe, sans compter les exportations de GNL des USA très prochainement et l'entrée de l'Iran.

Le président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), et le ministre de l'Énergie, ont tenu, le 16 novembre, une rencontre au sujet de la participation du secteur privé à l'investissement dans le secteur de l'Énergie. Il me semble utile, afin de ne pas induire en erreur l'opinion publique et les opérateurs, de rappeler les dispositions de la loi numéro 13-01 du 19 rabie ethani 1434 correspondant au 20 février 2013 modifiant et complétant la loi numéro 05-07 du 19 rabie el aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures, qui est le seul cadre actuellement légal régissant l'investissement dans ce secteur. Par ailleurs, c'est un investissement lourd, hautement capitalistique et nécessitant surtout des compétences avérées, le capital argent étant secondaire. Depuis la question se pose : cette nouvelle loi permet-elle aux investisseurs algériens d'être majoritaires, d'investir en toute liberté et a-t-elle attiré les investisseurs étrangers, soucieux d'une visibilité et cohérence dans la politique économique globale, devant éviter, avant tout, l'instabilité juridique nuisant à tout opérateur, soucieux d'investir dans le moyen terme ?

1.- La nouvelle loi sur les hydrocarbures a été adoptée modifiant 58 articles de la loi 05-07 de 2005 et a inséré 10 nouveaux articles. Ainsi, l'exercice exclusif par l'entreprise nationale Sonatrach de l'activité transport par canalisations des hydrocarbures et des produits pétroliers, l'exclusion des gisements actuellement en exploitation des nouvelles incitations fiscales, l'élargissement du contrôle fiscal aux compagnies pétrolières étrangères opérant en Algérie, la priorité à la satisfaction des besoins en hydrocarbures liquides et gazeux du marché national, notamment à travers un dispositif obligeant les contractants à céder au prix international une partie de leur production, la possibilité d'acquittement en nature de la redevance la révision de la méthodologie de détermination du taux de la taxe sur le revenu pétrolier (TRP) qui est désormais basée sur la rentabilité du projet au lieu du chiffre d'affaires, l'introduction de mesures fiscales incitatives pour encourager les activités relatives aux hydrocarbures non conventionnels, aux petits gisements, aux gisements situés dans les zones très faiblement explorées, notamment l'offshore, aux gisements à géologie complexe et/ou manquant d'infrastructures et l'introduction d'un système d'écrémage des superprofits applicable aux bénéficiaires du taux réduit de l'Impôt complémentaire sur le résultat (ICR). Cette taxe remplacera la taxe sur les profits exceptionnels. Mais le plus important est l'introduction d'une disposition obligeant toute personne à s'associer à Sonatrach pour l'exercice des activités de transformation des hydrocarbures et de raffinage. Aussi si les entreprises du FCE veulent investir dans ce secteur ils doivent être minoritaires à moins de 49 % et s'associer à Sonatrach du fait de l'introduction d'une disposition obligeant toute personne souhaitant exercer les activités de raffinage de disposer des capacités de stockage propre. Mais, malgré ces dispositions, en ce mois de novembre 2015, force est de constater que depuis l'indépendance politique à ce jour, l'économie algérienne est dépendante de la rente pour plus de 97/98 % de ses recettes en devises avec les dérivées comptabilisées dans la rubrique hors hydrocarbures, et importe 70/75 % de ses besoins : réserves de change, investissement, emplois, valeur du dinar sont fortement corrélés à la rente des hydrocarbures. Ces amendements ne s'appliquent pas aux gisements actuellement en production, qui restent soumis au régime fiscal en vigueur. Comme rappelé précédemment, la loi attribue également à l'entreprise nationale Sonatrach le droit exclusif en matière de transport d'hydrocarbures par canalisations et lui garantit la majorité dans les partenariats, aussi bien dans la production que dans la transformation des hydrocarbures. Je rappelle que depuis la loi d'avril 2005, ce n'est plus à Sonatrach d'attribuer les permis de prospection pour de nouveaux gisements et qu'elle reste propriétaire de tous ses domaines miniers, et pour les nouvelles superficies non exploitées, c'est à l'institution Alnaft, dépendante du ministère de l'Energie, de les attribuer, et dans ce cadre, aucune modification de la loi.

2.- Le constat est que les derniers appels d'offres entre 2008 et 2014 se sont avérés un véritable échec ayant attiré que des compagnies marginales, n'ayant pas de savoir technologique et comptant sur Sonatrach pour supporter la majorité des coûts, les grandes compagnies n'ayant pas soumissionné. Sonatrach depuis des années n'a pas découvert de réserves rentables substantielles tant du pétrole et du gaz importants, malgré certaines déclarations fracassantes car pouvant découvrir des milliers de gisements mais non rentables financièrement. Sonatrach n'a pas les capacités technologiques ; bon nombre de cadres compétents ayant depuis des années quitté cette compagnie, surtout avec l'erreur que j'ai dénoncée à maintes reprises de mettre les cadres à la retraite à partir de 60 ans sans préparer la relève. Comme il y a lieu de signaler que le taux de profit dans les canalisations est inférieur de 30 % en moyenne par rapport aux grands gisements de l'amont. Sonatrach continuera, donc, à supporter les surcoûts au niveau des canalisations. Les réserves se calculant par rapport au vecteur prix international, l'évolution des coûts et de la concurrence des énergies substituables, selon les revues internationales dans moins de 15 ans, en cas de non découvertes substantielles, surtout avec les nouvelles raffineries programmées, l'Algérie sera importateur net de pétrole (cela a été le cas de l'Indonésie) ayant moins de 1% des réserves mondiales de pétrole et selon les données du dernier conseil des ministres, moins de 10 milliards de barils. Car l'Algérie, selon les revues internationales, a pompé entre 1962 à ce jour plus que les réserves actuelles, et depuis quelques années avec des coûts supérieurs à la moyenne des grands pays pétroliers. Pour le calcul des réserves du pétrole-gaz, il y a lieu de tenir compte de la forte consommation intérieure posant la problématique des subventions certes nécessaires mais non ciblées. L'Algérie est classée troisième pays où le prix du carburant est le moins cher au monde, des subventions colossales, entre subventions non ciblées, donc source d'injustice sociale, et transferts sociaux, environ 30% du produit intérieur brut en 2014, dont une grande partie pour les carburants. La différence du prix à la pompe avec les pays voisins fait que de grandes quantités de carburants traversent quotidiennement les frontières vers le Maroc, la Tunisie, sans compter les pays riverains du Grand Sud. Il en est de même pour l'électricité, selon un rapport du ministère de l'Energie, car il faut comparer le comparable, les pays du Maghreb et non pas les pays européens dont le niveau de vie est plus élevé (voir le site MEM), la tarification algérienne tant pour la consommation des ménages que pour la consommation industrielle accroit le déficit structurel de Sonelgaz. Le niveau du prix du gaz concédé aux centrales est de l'ordre de 10% de celui qui correspond aux transactions internationales du gaz dans la région. Selon les extrapolations de l'organisme de régulation CREG, la consommation intérieure devrait passer de 35 à 50 milliards de mètres cubes gazeux horizon 2017. Mais ce calcul ayant été fait avant que ne soient décidés suite aux coupures d'électricité en 2012, le doublement des capacités électriques privilégiant les turbines à gaz et des centrales fonctionnant au gas-oil dans le Sud. En cas de non-rationalisation des coûts de l'énergie, tenant compte des exportations et de la consommation intérieure incompressible si l'on veut un réel développement intérieur vers plus de 60/70 milliards de mètres cubes gazeux, le dernier Conseil des ministres (2015) donnant des réserves de gaz traditionnel ne dépassant pas 2.700 milliards de mètres cubes gazeux, nous irions vers l'épuisement horizon 2030, sauf découvertes substantielles à des coûts compétitifs' concurrence et entrée de nouveaux producteurs). En effet, le volume exportable extrapolé tant à travers les canalisations que pour le GNL, 85 milliards de mètres cubes gazeux alors qu'elle peine actuellement à atteindre 50/55 milliards de mètres cubes gazeux, donc perdant des parts de marché selon les statistiques internationales malgré les déclarations se voulant rassurantes des responsables de l'énergie.

3.- La taxation des superprofits au-delà de 30 dollars dans l'actuelle loi ne répond pas à la situation actuelle du marché où le cours dépasse les 50/60 dollars tout en précisant que dans le droit international une loi n'est jamais rétroactive sauf si elle améliore la précédente. Cela explique les litiges au niveau des tribunaux internationaux entre Sonatrach et des compagnies installées avant la promulgation de cette loi litige réglée à l'amiable où Sonatrach a été contrainte de revenir en arrière en versant des plus valus. Dans ce cadre, l'annonce d'un assouplissement fiscal devient nécessaire nécessaire, car l'Algérie n'est pas seule sur le marché mondial face aux importantes mutations énergétiques qui s'annoncent, mais des concurrents qui veulent attirer les compagnies. Mais reste la contrainte des 49-51 et l'obligation de s'associer à Sonatrach pour tout le secteur énergie sans exception ce qui ne peut que démotiver certaines PMI/PME performantes désirant investir à l'aval en partenariat avec le privé national. Etudions l'expérience chinoise et récemment en ce mois de novembre 2015 la décision du gouvernement indien de libéraliser l'ensemble des secteurs y compris les infrastructures, ce qui ne saurait signifier libéralisme sauvage, mais donner un rôle stratégique à l'Etat régulateur garant de la cohésion sociale, supposant une définition précise de la fonction de l'Etat au sein d 'une économie mondialisée, afin d 'éviter des débats stériles. Si pour l'amont gazier et pétrolier pour les grands gisements la règle des 49/51% peut être applicable, pour les gisements marginaux, cette règle risque de n'attirer que peu d'investisseurs sérieux. Le peu de soumissions des grandes compagnies, l'expérience du retrait de la Chine au niveau de la raffinerie d'Adrar, Sonatrach supportant toute seule dorénavant les surcoûts, doit être méditée. Egalement, il ne faut pas s'attendre à un flux d'investissement étranger avec ces amendements pour la prospection dans l'offshore et surtout le gaz non conventionnel qui requiert des techniques de pointe à travers le forage horizontal maîtrisé par quelques firmes, les recherches actuelles se concentrant sur les techniques anti-pollution. Devant préserver l'environnement et éviter de polluer les nappes phréatiques. Cela concerne également l'investissement dans la pétrochimie, dont la commercialisation est contrôlée par quelques firmes au niveau mondial (structure oligopolistique) et d'une manière générale à l'aval, dont les produits obéissent aux règles de l'organisation mondiale ; cette règle juridique de la dominance de Sonatrach dans le capital social est inopérante. Sans risque de me tromper, l'investissement sera limité pour ne pas dire nul avec cette règle. Car le marché mondial de la pétrochimie et du raffinage est fluctuant et contrôlé par quelques firmes. Cette filière nécessite pour sa rentabilité de grandes capacités, sans compter que les pays du Golfe ont déjà amorti les installations, l'Algérie partant avec un handicap des coûts d'amortissement élevés et un marché forcément limité. A moins, comme pour les entreprises publiques qui ont nécessité plus de 60 milliards de dollars d'assainissement entre 1971-2014, environ 70 % étant revenus à la case de départ, Sonatrach subventionne tous ces surcoûts, les compagnies étrangères dans ce cas bénéficiant d'une rente sans prendre de risques. La programmation des investissements doit miser sur leur rentabilité si Sonatrach veut éviter le risque de détourner une fraction de ses ressources en autofinancement au détriment des autres secteurs de l'activité nationale avec un des surcoûts croissants, un résultat brut d'exploitation en décadence et être éliminé à terme progressivement de la compétition internationale. Ne serait-il pas souhaitable d'avoir d'autres critères : balance devises excédentaire au profit de l'Algérie, l'apport technologique et managérial et un partage des risques ? Qu'en est-il du programme des énergies renouvelables abordé également en Conseil des ministres prévu initialement en 2010 à 60 milliards de dollars et porté à 100 milliards de dollars selon la déclaration de l'ex ministre de l'Energie en 2013 ? Quant au solaire, selon l'Agence spatiale allemande (ASA), le potentiel est estimé à 169,440 téra-watts heure/an (TWH/an) pour le solaire thermique, et de 13,9 TWH/an pour le solaire photovoltaïque, ce qui équivaut à environ 60 fois la consommation de l'Europe des 15 (estimée à 3 000 TWh par an). L'énergie solaire journalière dans le désert équivalent-pétrole est estimée à 1,5 baril par km2. Ce programme visait à produire, à l'horizon 2030, 40 % de l'électricité à partir des énergies l'Algérie comptant produire 4.500 MW d'énergies renouvelables en 2020 et 22.000 MW à l'horizon 2030, Mais aucun opérateur privé n'investira avec prix plafonné depuis 2005. La règle des 49/51 % et le prix bas de cession du KWH, posant d'ailleurs la problématique de la généralisation des subventions sans ciblage, le choix stratégique du gouvernement algérien, distribuer la rente afin de calmer le front social. Ce contexte politique lié à la logique rentière, loin des logiques économiques des opérateurs mus par la logique du profit une règle, ne risque-t-il pas de décourager tout investisseur potentiel à moins que Sonelgaz via Sonatrach supporte les coûts de départ importants ?

En résumé, l'investissement au niveau du secteur hydrocarbures est un investissement lourd, hautement capitalistique et nécessitant surtout des compétences avérées, le capital argent étant secondaire. Quelle sera la rentabilité dans ce secteur ? Car les organismes internationaux prévoient une baisse prévue de la demande de gaz par l'Europe, sans compter les exportations de GNL des USA très prochainement et l'entrée de l'Iran, ce qui accentuera la pression pour une baisse des prix. Au moment où le cours du Brent est coté dans la matinée du 19 novembre 2015 à 44,26 dollars contre 43 dollars la veille, et le WIT à 41,82 dollars, avec une baisse officielle drastique du dinar par rapport au dollar coté à 107,70 dinars un dollar contre 115,03 un euro (plus de 170 dinars sur le marché parallèle), il s'agit impérativement de s'orienter vers un Mix énergétique et de mobiliser tous les acteurs économiques publics, privés locaux et internationaux en débureaucratisant la société et favoriser la liberté d'entreprendre. Le nationalisme véritable se définit comme la création de la richesse interne et la création d'emplois productifs. Combien d'entrepreneurs privés investissent dans la recherche, développent dans le savoir condition pour s'imposer à terme en tant qu'acteur au sein d'une économie mondialisée ? Aussi l'opérationnalité des amendements de la loi sur les hydrocarbures cela renvoie à l'éclaircissement de toute la politique économique et sociale face à la remondialisation et aux nouvelles mutations énergétiques mondiales. Il y a nécessité d'un assouplissement de bon nombre de dispositions, notamment à l'aval, les services, des petits gisements et au niveau des canalisations si l'on veut attirer l'investisseur tan étranger que local. Mais le plus important est l'urgence d'une vision stratégique et cohérence de la réforme globale, comme facteur d'adaptation aux nouvelles mutations énergétiques mondiale. Dans le cas contraire, les impacts seront forcément limités d'autant plus qu'existe une concurrence internationale féroce surtout dans le domaine du gaz. L'objectif stratégique n'est-il pas pour l'Algérie d'opérer la transition rapide d'une économie de rente à une économie hors hydrocarbures, supposant également une nouvelle transition énergétique — Mix énergétique — en utilisant au mieux cette ressource éphémère ? Cela implique forcément un Etat de droit, un large débat national sur cette ressource propriété de toute la population algérienne, donc une gouvernance renouvelée, de profondes réformes politiques et économiques solidaires, la valorisation de l'entreprise et son support, la ressource humaine, richesse bien plus importante que toutes les ressources en hydrocarbures.

(*) Professeur des Universités, expert international - directeur d'Études ministère Energie/Sonatrach 1974/1979-1990/1995-2000/2007.
Il est auteur de nombreux ouvrages et contributions internationales sur les mutations énergétiques et membre de conseils scientifiques d'institutions mondiaux.

A. M.

FACE AUX MUTATIONS ENERGETIQUES MONDIALES

Quelles perspectives pour le 3e sommet du Forum des pays exportateurs de gaz à Téhéran ?

Le 3e sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) du 23 novembre 2015 à Téhéran, consacré à l'évaluation de la situation actuelle du marché gazier international, apportera-t-il des solutions, objet de cette présente contribution ?

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

1.-Il ne faut pas se faire d'illusion sur une Opep/Gaz. A la différence du pétrole, les canalisations représentent plus de 70 % de la production commercialisée mondiale, ne pouvant, donc, pas répondre à la loi de l'offre et de la demande et être coté sur le marché boursier. Pour cela, il faudrait que les GNLs avec l'extension du transport par méthaniers soit prépondérants. Le marché spot bien qu'en progression est encore faible. L'Algérie a toujours milité pour un prix juste déterminé par les pays producteurs et consommateurs du fait que c'est un investissement hautement capitalistique, coûteux et à rentabilité à moyen terme. Le dernier Conseil des ministres a donné les réserves de gaz de l'Algérie moins de 2.700 milliards de mètres cubes gazeux et non pas 4.500, comme cela a été souvent rapporté par certains soi-disant experts données de BP de 1999, soit moins de 2% des réserves mondiales. La marge de manœuvre de l'Algérie est, donc, étroite face aux nouveaux concurrents. Ce qui se répercute sur les recettes de Sonatrach dont le gaz naturel (GNL et GN) représentent environ 40 % de ses recettes. Aussi, je pense que sera une rencontre parmi tant d'autres et aucune décision opérationnelle influant sur le marché ne sera prise du fait que le prix de cession du gaz suit la tendance du cours du pétrole. En plus la croissance de l'économie mondiale surtout de la Chine est fragile, existant un divorce entre l'offre et la demande et chaque producteur ne veut pas perdre des parts de marché. Dans la pratique des affaires n'existent pas de sentiments. Le prix du gaz sera pour longtemps bas du fait que selon tant le FMI que l'AIE, il ne faut pas s'attendre à une hausse substantielle des cours pendant encore longtemps, bien au-delà de 2020.

2.- A terme, tout dépendra des mutations énergétiques mondiales, de l'attitude de la Russie, de l'Iran et du Qatar qui représentent plus de 50% des réserves mondiales. N'oublions pas également de plus les importantes découvertes en Méditerranée orientale expliquant en partie les tensions au niveau de la région et l'entrée du Mozambique qui sera le troisième réservoir africain à compter de fin 2016, sans compter le pétrole/gaz de schiste américain, dont les coûts de production ont été abaissés de plus de 40 %. Vous devez savoir qu'existe une mutation énergétique mondiale, une économie d'énergie programmée de 30 % grâce à l'efficacité énergétique et l'introduction des énergies renouvelables dont l'investissement a été, selon l'AIE, de 230 milliards de dollars en 2014 et sera de 400 horizon 2030. Le monde s'oriente vers un MIX énergétique. Aussi se pose l'avenir de la rentabilité pour les gazoducs algériens avec de nouvelles découvertes de par le monde et l'arrivée du gaz de schiste et GNL qui enregistrent des avancés sur le marché traditionnel de l'Algérie. En effet, il suffit d'analyser la balance commerciale entre l'Algérie et les USA, dont le montant est passé de plus de 10 milliards de dollars entre 2009/2010 à 5 milliards de dollars en 2014, les USA ayant réduit substantiellement leur importation de pétrole et de gaz d'Algérie. Le Congrès américain vient d'autoriser les USA à exporter vers l'Europe à compter de 2017. Avec les Russes, dont le géant Gazprom, l'Iran qui va rentrer en force dès janvier 2016, et le Qatar qui représentent plus de 50 % des réserves mondiales avec des coûts bas, la concurrence pour l'Algérie est vivace. Car pour exporter vers l'Asie, il faudrait que les méthaniers contournent toute la corniche de l'Afrique avec des coûts exorbitants rendant le prix de cession non concurrentiel, d'autant plus que la Russie et le Qatar ont investi dans des unités de GNL de très grandes capacités ce qui réduit les coûts. L'Algérie avec la baisse des cours n'a plus les moyens d'investissement du passé. Aussi le marché naturel de l'Algérie est l'Europe, mais tenant compte de la concurrence surtout de Gazprom, dont la part de marché malgré la crise ukrainienne approche 30 %. Ils ont décidé de s'aligner sur le marché spot pour une partie de leurs exportations. Cela explique les pressions européennes demandant à l'Algérie de baisser ses prix, surtout avec l'expiration prochaine des contrats à moyen et long termes. Pour l'Algérie, la part de marché en Europe est en régression étant passé de 12/13 % entre 2009/2010 à 8 % en 2014.

3.- Pour l'Algérie, les réserves de pétrole et de gaz traditionnels tenant compte de la forte consommation intérieure et de l'extrapolation des exportations s'épuiseront en termes de rentabilité, ses découvertes exceptionnelles, horizon 2030. Il s'agit d'utiliser les réserves actuelles d'environ 150 milliards de dollars avec précaution car déterminant l'investissement futur qui devra être axé sur les secteurs productifs, supposant de libérer toutes les initiatives créatrices, la confiance internationale et la valeur du dinar qui en cas d'épuisement se coterait à plus de 200 dinars un dollar au cours officiel. C'est que selon les dernières données officielles parues en ce mois de fin novembre 2015, la tendance est inquiétante. La balance commerciale, selon les statistiques douanières sur les neuf premiers mois de l'année 2015, a enregistré un déficit de 10,33 milliards de dollars, contre un excédent de près de 4,09 milliards de dollars à la même période 2014. C'est seulement la balance commerciale devant inclure également les services et les transferts légaux de capitaux, donc le déficit est beaucoup plus important devant clôturer fin 2015 à un montant supérieur à 20 milliards de dollars rendant problématique le montant de 151 milliards de dollars de réserves de change avancé par le ministre des Finances, à moins de bloquer toute une grande fraction des importations. Or, je rappelle que le taux d'intégration des entreprises publiques et privées ne dépasse pas 15%, 85% des matières premières et équipements étant importés. De janvier à septembre derniers, les exportations se sont établies à 28,86 milliards de dollars contre 48,29 milliards de dollars à la même période de 2014, soit une chute de 40,24 % où les hydrocarbures ont été de 27,29 milliards de dollars contre 46,58 milliards de dollars. Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles se chiffrent à 1,57 milliard de dollars (-8,29 %) étant constitués, notamment, du groupe semi-produits avec près de 1,28 milliard de dérivées d'hydrocarbures et de déchets ferreux et semi-ferreux, soit 81,5 %, montrant que le secteur public et privé inséré dans la concurrence internationale est marginal. Aussi, le grand défi de l'Algérie est de ne plus se focaliser sur les hydrocarbures, qui resteront encore longtemps une source de financement et une garantie de la cohésion sociale, ne soyons pas utopiques, mais de préparer la transition vers une économie hors hydrocarbures dans le cadre des valeurs internationales.

A. M.

26ES JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DE CARTHAGE

Quatre prix pour le cinéma algérien

Le jeune cinéaste algérien, Hassan Ferhani, a reçu avant-hier soir à Tunis le Tanit d'Or du meilleur documentaire ainsi que le Tanit d'Or Tahar- Chriâa de la première œuvre des 26es Journées cinématographiques de Carthage (JCC), qui prendront fin aujourd'hui, pour son film "Fi rassi rond-point" (Dans ma tête un rond-point), annoncent les organisateurs.

Ce premier long métrage de Hassen Ferhani se déroule dans des lieux que les Algérois croient connaître et que le réalisateur invite à redécouvrir tout en s'intéressant aux différents parcours et aspirations d'ouvriers qui vivent sur place.

D'une durée de 100 minutes, *Dans ma tête un rond-point*, produit par la cinéaste algérienne Narimane Mari a été présenté en avant-première mondiale lors du 26e Festival international du Cinéma de Marseille, en juillet dernier où il avait également reçu le premier prix.

Lors de la cérémonie de remise des prix, qui s'est déroulée samedi à Tunis, le Prix du meilleur acteur est également revenu à l'algérien Adlane Djemil pour son rôle dans *Madame courage* dernier film du réalisateur Merzak Allouache en compétition dans la catégorie long métrage.

Dans la catégorie court métrage le réalisateur algérien Omar Belkacemi s'est vu attribuer le Tanit de bronze pour son œuvre *Lmuja* alors que le réalisateur Lotfi Bouchouchi en compétition avec son film *Le puits* a, quant à lui, reçu une mention spécial du jury dans la catégorie Première œuvre.

Cette 26e édition des JCC, inaugurée le 21 novembre, a vu les trois Tanit (or, argent et bronze) de la catégorie long métrage de fiction décernés respectivement à *L'orchestre des aveugles* du Marocain Mohamed Mouftakir, *The endless river* du Sud-Africain Oliver Hermanus et à *A peine j'ouvre les yeux* de la réalisatrice tunisienne Leyla Bouzid, alors que le réalisateur marocain Nabil Ayouch a reçu une mention spéciale du jury pour *Much loved.*

En plus de la consécration de Omar Belkacemi, la catégorie du court métrage a vu le Tanit d'or revenir au Tunisien Alaeddin Abou Talen pour *Diaspora* et le Tanit d'argent au Sénégalais Aliou Sow pour son œuvre *Terremer*. Les documentaires *Homeland* (Irak année zéro) de l'Irakien Abbas Fadhel et *Queens of Syria* de la cinéaste syrienne Yasmin Fedda ont respectivement reçu les Tanit d'argent et de bronze de leur cat

Ces 26es JCC se sont déroulées dans un contexte sécuritaire particulier suite à l'attentat terroriste perpétré mardi dernier contre un bus de la sécurité présidentielle à Tunis coûtant la vie à 12 personnes, mais ont quand même connu une affluence du public encore plus grande, rapportent les médias, malgré un couvre-feu nocturne et des mesures sécuritaire strictes.

Fondées en 1966 par le cinéaste tunisien Tahar Chriâa, les Journées cinématographiques de Carthage ont pour objectif de mettre en avant le cinéma d'Afrique subsaharienne et du monde arabe, créer des ponts de dialogues entre le Nord et le Sud et proposer une rencontre entre cinéastes et amoureux du cinéma. Cette 26e édition a vu la participation de six films algériens à la compétition officielle dont *Babor Casanova* de Karim Sayad et *Contre-pouvoir* de Malek Bensmaïl en plus des œuvres primées.

R. C.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'INCHAD

Une édition "dédiée" au grand musicologue Noubli Fadel

La 6e édition du Festival culturel international de l'inchad, dédiée cette année au grand compositeur et musicologue Noubli Fadel, a été ouverte dans la soirée d'avant-hier au théâtre régional de Constantine. Au cours de la cérémonie d'ouverture, le frère de Noubli Fadel qui n'a pu se déplacer étant très affaibli par la maladie, a tenu à remercier les organisateurs pour ce "*geste élégant et plein d'attention"*. Noubli continue en quelque sorte de travailler puisqu'une des dernières chansons dont il a écrit la partition musicale, *Li anaka mithli touhibou El Djazaïr* (Car comme moi tu aimes l'Algérie) est en cours d'enregistrement par la Tunisienne Sofia Sadek), a fait savoir le frère du musicologue.

La sixième édition du Festival international de l'inchad de Constantine a constitué un véritable sommet musical, marqué par une parfaite maîtrise vocale reflétant l'élégance naturelle de la virtuosité. Le luthiste irakien Naseer Chemma que l'on ne présente plus et les membres de son groupe, se produisant en première partie de la soirée d'ouverture du festival, ont subjugué par leur talent. Ils ont entamé leur programme avec *Halet Ouadjal* avant de lancer *Ya malika al mouhdja* dans un dialogue musical éblouissant. Nasser et la chorale qui l'accompagne invoquent Dieu et son Prophète Mohamed (QSSSL), plongeant la salle dans une atmosphère tout en spiritualité.

Le joueur de luth annonce alors une nouvelle composition musicale, inspirée, a-t-il souligné, des poèmes de Djallal-Eddine Roumi, le poète mystique persan. La beauté mélodique produite par le luth, le qanun et le violon, accentuée par un développement rythmique dynamique et une technique tout en virtuosité, donne naissance à une musique bouleversante qui procure un sentiment de quiétude. Le mounchid égyptien Said Hafed se joint au groupe et chante *Minka Salam* du poète irakien Asaad Laghriri, sur une musique de Naseer Chemma. La voix chaude et puissante de l'artiste, son timbre particulier et émouvant saisissent l'assistance qui répond par un tonnerre d'applaudissement.

La seconde partie de la soirée a été assurée par la troupe iranienne Khamoosh, composée de jeunes dont une femme qui a donné toute sa plénitude au qanun, un instrument difficile, s'il en

est. Puisant ses morceaux du patrimoine iranien, la formation iranienne a subjugué le public par sa maîtrise et le talent de ses jeunes musiciens. Inscrite dans le cadre de la grande manifestation culturelle abritée par la ville du Vieux Rocher, cette 6e édition est placée sous le slogan "Constantine chante El Aqsa".

Devant se poursuivre jusqu'au 3 décembre prochain, cette nouvelle édition verra la participation, entre autres, de troupes d'Irak, d'Inde, de Tunisie et de Palestine. De même que les troupes Aridj de Guelma, Al Safa de Boussaâda (M'sila), El bilissane d'El Oued et El Amel de Mostaganem, lauréates des festivals locaux de l'Inchad, font partie du casting de cette édition. L'événement devra accueillir également la troupe Al Hadhra Essoufia de Constantine, une formation féminine de Madih composée de chanteuses de Constantine et de Tlemcen, ainsi que des associations musicales de la tariqa aissaouia, réunies en une seule troupe.

R. C.

COLLOQUE SUR LA "SATIRE DANS LA LITTÉRATURE POPULAIRE"

Mihoubi appelle les spécialistes à étudier ce genre littéraire

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a présidé avant-hier l'ouverture du colloque arabe organisé sous le thème "La satire dans le texte populaire arabe". A l'occasion de cette rencontre durant laquelle un hommage a été rendu à plusieurs poètes de différents pays arabes, Mihoubi est revenu sur la définition de la littérature populaire, appelant les spécialistes à étudier de ce genre littéraire. Le ministre a rappelé que la "*mémoire culturelle algérienne*" est riche en poèmes populaires sur l'histoire du pays et sur "d*es histoires d'amour éternelles".* Mihoubi, qui a été honoré à cette occasion pour son apport dans les domaines de la culture et de la littérature, a honoré à son tour le poète algérien Omar Boudjarda.

Par ailleurs, les poètes Mourad Kadiri (Maroc), Belkacem Abdellatif (Tunisie), Salah Gherouda Ryani (Libye) et Tarek Abou Naga (Egypte), ont été distingués en leur décernant le Bouclier de l'association algérienne de la littérature populaire.

Pour le président de l'association, Toufik Ouamane, le choix du thème de la satire dans la littérature populaire pour cette édition, vise à "*mettre en exergue le style d'expression littéraire"*.

La manifestation se poursuit jusqu'au 30 novembre. Le deuxième jour du colloque sera marqué par des interventions d'académiciens et de chercheurs.

Il s'agite de Mohamed Al-Aribi du Liban sur "La satire dans la poésie d'Ahmed Fouad Najm", Mourad Kadri (Maroc) sur "La satire de l'oral à l'écrit" et Belkacem Chayeb (Algérie) sur "La poésie populaire algérienne, Diwane Essalihine comme exemple". D'autres intervenants marqueront la deuxième journée à l'instar d'Ikram Achkar (Liban), Faouzi Doghmi (Jordanie) et Tarek Abou Naga (Egypte).

R. C.

MIDI
Quotidien national d'information Libre

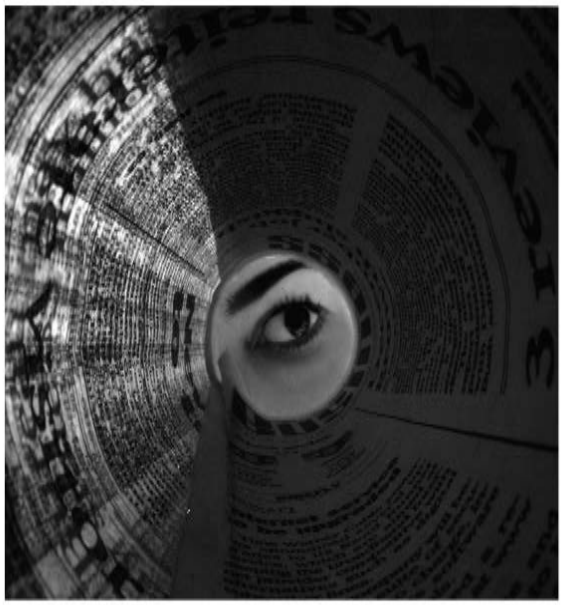

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI
Quotidien national d'information Libre

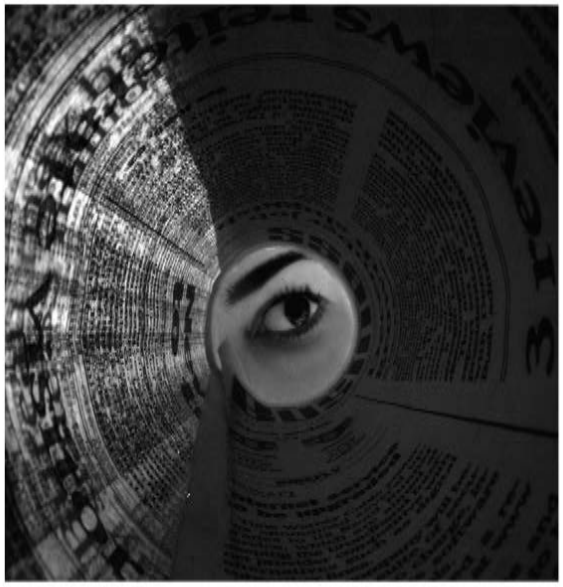

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BLIDA
DAIRA DE MEFTAH
COMMUNE DE MEFTAH
NIF : 096209189175705 01
SOUS N° : 1962/2015

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N°22/2015

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de Meftah lance un avis d'appel d'offre national restreint pour la réalisation du projet :

***Intitulé initial** : **Suivi et réalisation de tribune au stade communal - Talbi M'hamed - 2ème tranche**
***Projet :** **Réalisation de tribune au stade communal - Talbi M'hamed - 2ème tranche**

Les entreprises intéressées par la présente annonce peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de l'APC contre un paiement de **2 000.00 DA.**

Les soumissions se décomposent en deux parties et dans deux enveloppes distinctes :
-une offre technique
-une offre financière

I-OFFRE TECHNIQUE :
-La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint)
-Déclaration de probité (selon modèle ci-joint)
-Le présent cahier des charges paraphé par le Soumissionnaire annexé de ses spécifications techniques avec précision des délais de réalisation
-Une copie du certificat de qualification et classification professionnelles catégorie **02 et plus** (activité principale travaux bâtiment)
-Une copie du registre de commerce
-Les références bancaires
-Les bilans comptables et ses annexes indiquant des différents résultats financiers des trois années précédents (visé par les services des impôts
- Copies des attestations fiscales et d'organisme de sécurité (CNAS, CACOBATPH, CASNOS)
-L'extrait du casier judiciaire
-Liste des Moyens humains et matériels à mettre dans le cadre du présent projet avec pièces justificatives de propriété et les C.V.
-Expérience de l'entreprise justifiée par des attestations de bonne exécution
-Statuts de l'entreprise : SARL/ EURL/ SNC
- Immatriculation fiscale
-Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les SARL, EURL, SNC, SPA SCS (sous peine d'élimination).

2- OFFRE FINANCIÈRE
- **La soumission** (selon modèle ci-joint)
- **Le bordereau des prix unitaires** dûment signés par le soumissionnaire
- **Le devis quantitatif - estimatif** de l'offre dûment signé par le soumissinnaire.

Les soumissions doivent d'être adressées à : Mr le président de l'assemblée populaire communale de Meftah Sous double enveloppes dans une enveloppe principale anonyme et devront :

***Intitulé initial : Suivi et réalisation de tribune au stade communal**
-Talbi M'hamed -2eme tranche.
***Projet : réalisation de tribune au stade communal - Talbi M'hamed -**
2eme tranche.
(À ne pas ouvrir)

Les soumissionnaires devront déposer leurs plis avant midi **(12:00)h**, sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de la commune de Meftah à **(14:00)h**, le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres qui est fixé à **20 jours** à partir de la première parution dans les quotidiens nationaux ou Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limitée de dépôt des offres.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

Les Rouge et Noir sur leur lancée !

L'USM Alger remporte le derby algérois contre l'USM Harrach et préserve, ainsi, son fauteuil de leader, à l'occasion de la 13e journée de Ligue Mobilis, marquée par la révolte du RC Relizane qui a atomisé l'USM Blida.

PAR MOURAD SALHI

Le derby algérois entre le leader USM Alger et l'USM Harrach a tenu toutes ses promesses. Une neuvième victoire pour les Rouge et Noir sous la houlette de l'entraîneur franco-algérien Miloud Hamdi. Ce dernier, qui avait, pourtant, souffert du problème de défections, a su comment gérer son effectif et atteindre le premier objectif, à savoir terminer la phase aller champion d'hiver. *"C'est un grand exploit. Le mérite revient aux joueurs qui se donnent vraiment à fond sur le terrain. Mais il ne faut pas s'enflammer. Le chemin est encore long et périlleux",* a indiqué l'entraîneur des Rouge et Noir, Miloud Hamdi.

La bonne affaire de cette journée fut l'œuvre du RC Relizane qui a atomisé l'USM Blida (5-1). Un score qui reflète clairement la physionomie de la partie. Le nouveau promu qui a connu une entame de la saison très difficile surprend tout le monde par cette large victoire. Cela va certainement galvaniser cette équipe qui a enregistré le départ de toute la direction. Le club phare de la ville des Roses a été stoppé dans sa lancée. Le stade Chahid Hamlaoui, qui a abrité l'une des belles affiches de cette journée entre le CS Constantine et le MC Alger, n'a pas connu de vainqueur. Les Constantinois continuent à manger leur pain noir en cette phase aller, en collectionnant les contre-performances l'une après l'autre. Le MC Alger, qui a retrouvé des couleurs après son succès devant le MCO, est revenu avec un précieux point qui va maintenir le bon état d'esprit des joueurs. *« On s'attendait à ce que le match soit très serré. Je pense que nous avions la possibilité de gagner ce match. Mais, je reste optimiste et je dirai que ce point est très important pour la suite du parcours. Nous avons encore des choses à améliorer au fur et à mesure. Désormais, il faut nous concentrer sur la prochaine journée »,* a indiqué, de son côté, l'entraîneur du Doyen, Meziane Ighil. Les locaux vont certainement regretter les deux points perdus sur leurs bases surtout que lors de la prochaine journée, ils effectueront un déplacement périlleux, à Alger, pour y affronter le NA Hussein Dey.

Comme il fallait s'y attendre la JS Kabylie a gagné facilement son match à domicile face à l'ASMO. Le club phare de Djurdjura, qui n'a pas encore gagné le moindre match en dehors de ses bases, confirme son invincibilité à domicile. Cinq matches sans défaite pour les poulains de l'entraîneur français Dominique Bijotat. *« C'est toujours important de gagner. Nous avons vraiment besoin de ces trois points sur nos bases. Cela va nous permettre de grimper quelques places au classement général. Maintenant, il faut continuer dans ce sens. Le reste s'annonce plus difficile, donc il faut redoubler d'efforts »*, a déclaré le premier responsable à la barre technique des Jaune et Vert Dominique Bijotat. L'ASMO, qui a connu le départ de l'entraîneur Kamel Mouassa, s'enfonce dans sa crise.

Le MC Oran n'a pas raté l'occasion de recevoir le NA Hussein Dey pour signer une victoire et quitter la zone rouge. Une victoire qui mettra l'entraîneur français Jean-Michel Cavalli à l'abri.

Le CR Belouizdad, sous la houlette de l'entraîneur français Alain Michel, qui a raté la victoire lors de la précédente journée devant l'USM Blida, a profité de la venue de la JS Saoura pour renouer avec le succès.

M. S.

CHAMPIONNAT D'EUROPE PARALYMPIQUES-2016 DE POWERLIFTING

Hocine Bettir rate le podium

L'Algérien Hocine Bettir a raté de peu le podium au Championnat d'Europe handisport "Open" de powerlifting qui a pris fin samedi à Eger (Hongrie), terminant à la 4e place de la catégorie (-65kg).

Dans un concours regroupant 12 athlètes, Hocine Bettir a soulevé une charge de 188 kg, réussie à son second essai. L'Algérien pouvait espérer mieux, lorsqu'il a pu pousser une barre à 192 kg, annulée finalement par le juge arbitre pour mauvais geste technique.

La médaille d'or est revenue au Chinois Hu Peng (195 kg), devant le Britannique Ali Jawad (193 kg) et l'Iranien Mohammadci Hamzeh (190 kg).

De son côté, Hadj Ahmed Biour s'est classé 5e chez les -49 kg, pour une charge à 137 kg à son 3è essai, après 132 kg au premier et 134 kg au second, dans un concours ayant regroupé 12 athlètes.

Le titre européen est revenu au Russe Vladimir Balynetc (161 kg), suivi du Turc Nandor Tunkel (150 kg). Le Russe Ivan Arnautov complète le podium (141 kg).

Lamia Adra, engagée dans la catégorie des -41 kg, a fait de même (une 5è position avec une barre à 55 kg). La 1re place est revenue à la Turque Muratli Nazmiye (100 kg), devant la Chinoise Cui Zhe (82 kg) et la Turkmène Roza Matyakubova Roza à 70 kg. L'autre Algérienne engagée au rendez-vous d'Eger, Samira Guerioua, n'a pu faire mieux qu'une 7e position chez les 45 kg. Guerioua a soulevé 85 kg au second essai, avant d'échouer à 87 kg à son dernier essai, qui lui aurait offert une 5e place. Le podium a été partagé entre la Chinoise Hu Dandan (100 kg, nouveau record du monde), la Polonaise Kozdryk Justyna (93 kg) et la Britannique Zoe Newson (90 kg). Le concours des 45 kg a enregistré la participation de 10 athlètes.

Dans la catégorie des -97 kg, Hamza Bouali a terminé l'épreuve en 6e position avec une charge à 185 kg (2e essai). L'Algérien a échoué à pousser une barre à 190 kg, qui lui aurait valu une 4e position parmi les 13 concurrents participants. Le Turc Dogan Mehmet a pris cette 4e place au poids du corps aux dépens de Bouali.

Le Chinois Qi Dong était intouchable (225 kg), devant l'Ukrainien Kriukov Anton (215 kg) et le Serbe Milenkovic Petar (210 kg).

Pour sa part, sa compatriote Naïma Saïdi s'est contentée d'une 5è place avec 77 kg (2e essai) dans la catégorie des -67 kg, très loin derrière la Chinoise Tan Yujiao (138 kg), la Russe Berieva Kheda et la Nigériane Azu Virginia avec une même charge (110 kg).

L'Euro d'Eger offrait aux athlètes l'occasion d'engranger des points supplémentaires pour une qualification aux Jeux paralympiques de Rio-2016.

"A travers la participation à l'Euro d'Eger, on a voulu donner une autre chance à nos athlètes pour améliorer leurs charges et surtout leur classement international, en vue d'une qualification au rendez-vous paralympique de Rio-2016.

J'estime que dans l'ensemble, les athlètes ont réussi leur sortie", a réagi l'entraîneur national en chef, Mohamed-Salah Benatta. Après le rendez-vous d'Eger, les athlètes algériens pourront prendre part au tournoi international de Fizaa à Dubaï (février prochain), une des compétitions homologuées par le Comité paralympique international (IPC) pour une qualification à Rio. Ce tournoi pourrait être le dernier au programme des Algériens pour arracher une qualification aux Paralympiques.

FORMATION D'ENTRAÎNEURS DE JEUNES CATÉGORIES

Stage Fifa du 1er au 5 décembre à Sidi-Moussa

Un stage de recyclage pour les entraîneurs des différentes sélections nationales ainsi que ceux des clubs des Ligues 1 et 2 Mobilis de jeunes catégories, détenteurs de la licence CAF "A" ou d'un titre équivalent, sera organisé du 1er au 5 décembre prochain au Centre technique national de la Faf à Sidi-Moussa (Alger), a indiqué samedi la DTN.

Le cours Fifa de recyclage pour les entraîneurs de jeunes catégories entre dans le cadre de la formation continue prônée par la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de football (Faf).

Trente-trois entraîneurs dont Mohamed Mekhazni, sélectionneur de l'équipe nationale algérienne des U20, prendront part à ce stage, précise la même source.

HAPPY BIRTHDAY!

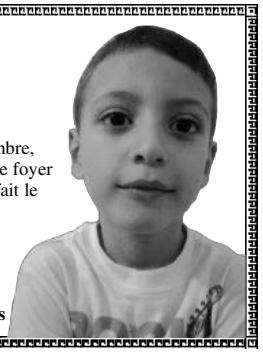

Notre adorable **Maaga Mehdi** a fêté, le 25 novembre, ses 6 printemps. Un rayon de soleil qui illumine le foyer de sa maman **Ahlam** et son papa **Fouad,** dont il fait le bonheur, depuis sa naissance.
Ses parents souhaitent le plus heureux des anniversaires à leur "grand" Mehdi en faisant le vœu qu'il jouisse d'une longue vie jalonnée de réussites et d'agréables surprises.

À tes 100 ans

www.EMPLOIPARTNER.com
Votre site de recrutement en ligne

Offres d'emplois

Référence : Emploipartner-1406
Poste : Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING

• Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.
• D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.
• D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l''administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

• Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution
• Evalue le positionnement de la société sur le marché,
• Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché,
• Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes,
• Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing
• Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée
• Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels…)
• Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients
• Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication,
• Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes….)
• Veille à la diffusion des supports d'information,
• Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...
• Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits
• Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes
• Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels
• Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes
• Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles,
• Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner
• Pilote et met en œuvre la politique commerciale
• Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services
• Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires
• Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences
• Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale…
• Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées
• Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client
• Elabore les stratégies de ventes offensives
• Assure la mise en œuvre des techniques de ventes
• Met en place un réseau de distribution
• Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution
• Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire
• Développe et suit les grands comptes
• Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques
• Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs
• Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants
• Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
• Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH…) et veille à tout moment au respect des procédures
• Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs
• Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction
• Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

• Ingénieur commerciel / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste
• 10 ans d'experience
• Sens de communication
• Capacité de négociation et de persuasion
• Force de persuasion
• Rigueur, adaptabilité et mobilité
• Compétences managériales
• Sens de l'analyse
• Raisonnement inductif et déductif
• Doté d'esprit positif et créatif
• Focalisé sur les résultats
• grande résistance à la pression
• Capacité de détecter et de gérer les problèmes
• Maîtrise du français et de l'outil informatique
• Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

• LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Comment répondre à nos annonces
Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :
www.emploipartner.com
Tel : 021 680 296/021 687 086
Fax : 021 298 595

MIDI
Quotidien national d'information Libre

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Velouté d'épinards

Ingrédients :
1 oignon haché
700 g de feuilles d'épinards
3 pommes de terre
1 litre de bouillon
Noix de muscade
Sel, poivre
20 g de margarine végétale
1 bol de croûtons de pain grillés

Préparation :
Chauffer la margarine dans une grande casserole et y faire blondir l'oignon. Ajouter les épinards lavés et essorés, ainsi que les pommes de terre coupées en petits dés.
Laisser cuire à feu doux quelques instants, ajouter ensuite les épices et le bouillon de légumes. Cuire à feu doux pendant 20 minutes.
Servir le potage tiède avec les croûtons de pain.

Tarte aux pommes

Ingrédients :
250 g de pâte feuilletée ou sablée
5 pommes
100 g de beurre
100 g de farine
100 g d'amandes en poudre
100 g de sucre en poudre
1 pincée de cannelle
1 sachet de sucre vanillé
20 cl de crème fraîche
4 c. à soupe de sucre en poudre

Préparation :
Garnir de pâte un moule à tarte. Peler les pommes, enlever les pépins et les couper en fines tranches. Piquer la pâte à l'aide d'une fourchette. Disposer les tranches de pommes dessus.
Mélanger la farine, le sucre, le beurre, les amandes et le sucre vanillé.
Disposer ce mélange sur les pommes. Saupoudrer d'une pincée de cannelle.
Mettre au four thermostat 7-8 pendant 25 à 30 minutes.
Pendant ce temps, préparer la crème fouettée avec 20 cl de crème et 4 c. à soupe de sucre. Servir tiède avec la crème fouettée.

PHYTOTHÉRAPIE

Quatre plantes à privilégier

Plusieurs hôtes de nos plates-bandes et potagers possèdent des vertus médicinales. On en a cueillies quelques-unes...

Une annuelle : la pensée sauvage
- Vertus médicinales : Antiseptique, diurétique, laxative, régénératrice.
- Utilisation : Toute la plante.
- Préparation : En décoction.

Une fine herbe : l'origan
- Vertus médicinales : Migraines, anxiété, insomnie.
- Utilisation : Les feuilles.
- Préparation : En tisane.

Un légume : la betterave
Vertus médicinales : Energisante, soulage grippe et constipation.
- Utilisation : La racine et les feuilles.
- Préparation : Les feuilles se consomment comme les épinards. La racine est habituellement cuite, mais elle se consomme aussi crue.

Un petit fruit : le bleuet sauvage
- Vertus médicinales : Hypoglycémiant (feuilles seulement), amélioration de la vision nocturne contre la diarrhée, antiseptique.
- Utilisation : Le fruit et les feuilles.
- Préparation : Les feuilles fraîches en tisane et le fruit cuit ou cru.

Modes de préparation
Tisane ou infusion
1. On utilise la plante fraîche ou séchée, à moins d'avis contraire. On met la même quantité que pour une tisane régulière.
2. Une fois l'eau bouillante versée sur la plante, on laisse agir durant 2 à 15 minutes. Plus on laisse tremper, plus le goût sera prononcé et la quantité d'éléments actifs sera supérieure.
3. On filtre. Bien utile : la "boule à thé", dans laquelle on place la plante pour qu'elle s'infuse sans nécessiter de filtrage.

Décoction
- On jette la plante dans l'eau froide, en utilisant des proportions similaires à celles d'une tisane.
- On porte à ébullition.
- On laisse bouillir de 10 à 30 minutes.
- On filtre.

CONFORT MAISON

Souffle de pureté dans votre intérieur

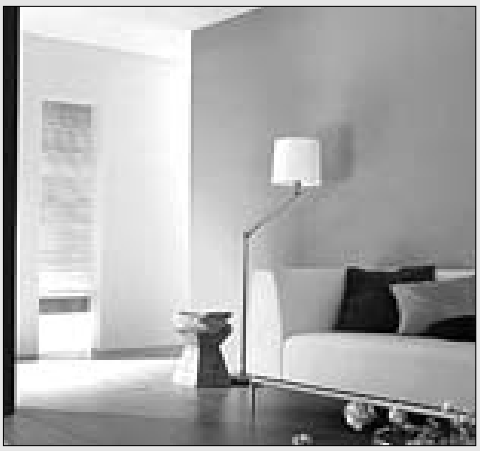

Souvent bien isolés, nos intérieurs pâtissent souvent d'une atmosphère trop confinée. Du coup, polluants, allergènes, humidité et odeurs tenaces s'y accumulent. **Nos solutions.**

Vent frais, vent du matin
On craint la pollution extérieure mais on ne se soucie pas assez de celle qui sévit dans les habitations et de l'air confiné de nos maisons hermétiques, propices au développement des microbes et autres moisissures. Aussi, ouvrez vos fenêtres au moins dix minutes chaque jour pour aérer. Ventilez bien toutes les pièces, quitte à faire des courants d'air.

Laissez entrer le soleil
Quoi de plus agréable qu'une pièce baignée de lumière ? De plus, les rayons du soleil étant redoutables contre les bactéries, ils l'assainissent. Alors n'hésitez plus et ouvrez les rideaux en grand dès la première éclaircie.

Pas trop chaud
Les experts sont unanimes : nous avons tendance à trop chauffer nos pièces à vivre, alors que la température idéale d'une maison devrait avoisiner les 20 °C ! Un chiffre intéressant, quand on sait qu'un degré de moins sur le thermomètre représente une réduction de 7 % sur la facture annuelle de vos dépenses d'énergie. Toujours frileuse ? Pensez aux acariens qui prolifèrent dès 25 °C.

A S T U C E S

Remplacer l'assouplisseur pour la lessive

En cas d'urgence, vous pouvez remplacer l'assouplisseur pour la lessive par quelques gouttes de revitalisant à cheveux.

Aspirateur qui sent bon

Imprégnez un morceau de coton avec vos fonds de bouteille de parfum, puis glissez-le dans le sac de l'aspirateur. En utilisant l'aspirateur, le parfum sera diffusé.

Mauvaise odeur du réfrigérateur

Mettez un peu de lait dans un verre et laissez-le dans la partie haute de votre réfrigérateur.
Le lait absorbe les odeurs. N'oubliez pas de changer régulièrement le lait !

Contre l'odeur de friture

Lorsque vous faites chauffer une friture, pour éviter que l'odeur ne se répande dans toute la maison, mettez une branche de persil dans la friture.

PAGE ANIMÉE PAR OURIDA AÏT ALI

Mots Fléchés N°1931

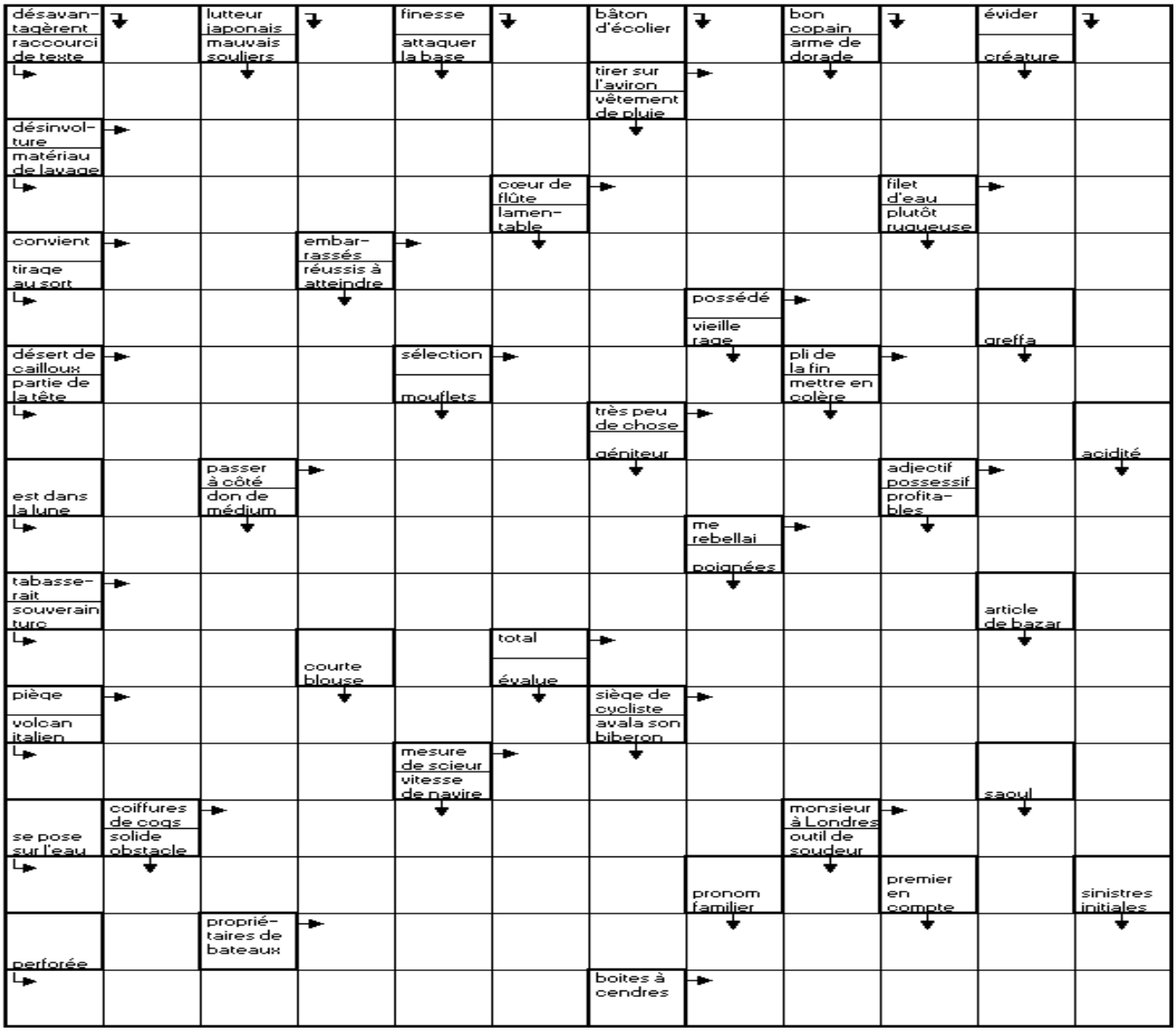

SUDOKU N°1931

1				6		9		
7			1					2
4		5	9					
	4	9						
2	3		7		6		5	4
						1	9	
					8	6		1
5					3			9
		4		1				7

SOLUTION SUDOKU N°1930

5	1	3	4	8	6	2	7	9
4	8	6	9	2	7	5	3	1
7	2	9	1	3	5	6	8	4
6	4	8	2	7	3	1	9	5
2	5	7	6	9	1	3	4	8
3	9	1	5	4	8	7	2	6
1	3	2	8	5	4	9	6	7
9	6	4	7	1	2	8	5	3
8	7	5	3	6	9	4	1	2

SOLUTIONS MOTS FLECHES 1930

■	V	■	C	■	E	■	M	■	A	■	D	■	V	
N	O	M	A	N	S	L	A	N	D	■	O	B	I	
■	C	A	P	I	T	U	L	E	R	A	■	E	S	
T	I	R	E	L	I	R	E	■	E	C	H	U	S	
■	F	I	L	■	M	O	N	A	S	T	E	R	E	
B	E	N	I	R	E	N	T	■	S	E	R	R	E	
■	R	A	N	I	■	S	E	V	E	■	M	E	■	
R	A	D	E	A	U	■	N	I	E	C	E	■	S	
■	T	E	S	■	S	O	D	A	■	E	T	A	T	
B	I	S	■	P	A	R	U	■	E	D	I	T	A	
■	O	■	S	A	G	A	■	T	R	E	S	O	R	
A	N	T	I	S	E	C	H	E	S	■	M	U	S	
■	■	E	S	T	■	L	E	T	■	P	E	T	■	
S	E	L	■	E	P	E	R	O	N	S	■	S	E	
■	R	E	M	U	A	■	O	N	U	■	F	■	N	
R	E	P	A	R	L	A	I	■	E	T	U	I	S	
■	C	H	U	■	E	R	S	E	■	R	I	R	E	
S	T	O	R	E	■	A	M	U	S	E	R	A	I	
■	I	N	E	R	T	I	E	■	A	V	E	■	G	
B	L	E	■	O	U	R	■	A	L	E	Z	A	N	
■	E	R	E	S	■	E	L	U	E	S	■	N	E	

Un pacemaker cérébral contre les tics

Elle était si désespérée qu'elle songeait à aller en Suisse pour demander un suicide assisté. Jayne Bargent, 55 ans, atteinte d'une forme sévère de syndrome de Gilles de la Tourette, raconte aujourd'hui qu'elle ne se sent plus la même personne, que le traitement est en train de lui "rendre sa vie".

Moins d'une heure après l'activation d'électrodes implantées dans son cerveau, les tics et les mouvements anormaux qui l'empêchaient de réaliser les actes les plus élémentaires de la vie quotidienne - comme cuisiner, lire, conduire et même marcher - ont presque disparu. Le cas exceptionnel de cette patiente a fait la Une des médias britanniques. Les médecins de l'Institut de neurologie de l'University College London (UCL) et de l'hôpital national de neurochirurgie de Londres, qui prennent en charge Jayne Bargent, dans le cadre d'un essai thérapeutique, se disent surtout impressionnés par la rapidité avec laquelle est survenue l'amélioration des symptômes.

Les effets se sont fait sentir en moins d'une heure, alors que la stimulation cérébrale profonde - utilisée aussi dans d'autres maladies des mouvements, comme le Parkinson - met habituellement plusieurs semaines à agir. Pour autant, ce traitement est encore loin d'être validé dans le cadre du syndrome de Gilles de la Tourette.

Un traitement d'exception

Au total, dans le monde, seulement une soixantaine de malades souffrant d'une forme très sévère de cette pathologie neuropsychiatrique complexe caractérisée par des tics en ont bénéficié, la plupart dans le cadre de protocoles de recherche. Celui mené par l'équipe du neurologue Tom Foltynie (University College London) inclura au total 12 adultes. Ils seront suivis pendant six mois, avec une période de trois mois où les électrodes seront activées et une période de trois mois où elles ne le seront pas, sans que ni les principaux intéressés ni l'examinateur en soient informés (double aveugle). Le recrutement prendra environ deux ans, évalue le docteur Foltynie. D'autres essais sont en cours, notamment en France.

A terme, si ses bons résultats se confirment, la stimulation cérébrale profonde pourrait être proposée aux malades les plus atteints, dont les symptômes résistent aux traitements médicamenteux classiques tels que les neuroleptiques. Mais elle restera un traitement d'exception. Il s'agit, en effet, d'une stratégie lourde, nécessitant une intervention spécialisée de neurochirurgie. Utilisée, pour la première fois, en 1987, dans la maladie de Parkinson, la stimulation cérébrale profonde consiste à implanter dans les noyaux cérébraux profonds (au niveau d'une cible précise, de localisation variable selon la pathologie visée) une ou deux électrodes de deux millimètres de diamètre. Commandées par un petit boîtier situé sous la peau, elles délivrent des impulsions électriques de haute fréquence qui modulent l'activité des voies nerveuses impliquées dans les symptômes, permettant ainsi de les soulager. Au total, en 25 ans, des dizaines de milliers de patients ont bénéficié de ce traitement, qui est pratiqué dans 26 centres en France. Les complications potentiellement sévères, rares, sont principalement hémorragiques et infectieuses. "*Trois indications de la stimulation cérébrale profonde sont aujourd'hui validées, la maladie de Parkinson, les dystonies et les tremblements essentiels, précise le docteur Marc Lévêque, neurochirurgien au CHU de Marseille. Et cette méthode est en cours d'évaluation dans bien d'autres pathologies neuropsychiatriques, notamment la dépression, les troubles obsessionnels compulsifs, des addictions comme l'alcoolisme...*" Une étude menée par l'Américaine Helen Mayberg, publiée sur le site de la revue *Archives of General Psychiatry*, montre ainsi qu'une stimulation cérébrale profonde au niveau du gyrus cingulaire subcallosal obtient des résultats intéressants dans les dépressions - y compris bipolaires - résistantes aux antidépresseurs. Evalué chez 17 patients, ce traitement a été bien toléré, avec un effet persistant pendant les six mois de l'étude, et même avec un recul de deux ans chez certains malades.

Amélioration des symptômes

Dans le syndrome de Gilles de la Tourette, la stimulation cérébrale profonde a été pratiquée pour la première fois en 1999, dans le prolongement des tentatives de chirurgie ablative.

Les tics seraient attribués à une hyperactivité dopaminergique, due à un défaut d'inhibition sur un circuit mettant en jeu le cortex et des noyaux profonds, thalamus et striatum. "*Depuis le début des années 60, de nombreuses structures anatomiques ont été prises pour cible dans des interventions classiques de psychochirurgie, raconte le docteur Lévêque.*

Aujourd'hui, ces opérations ont quasiment disparu au profit de la stimulation cérébrale profonde, qui présente l'avantage d'être réversible et adaptable". Reste à déterminer la meilleure zone pour implanter les électrodes, et les modalités idéales de stimulation.

Actuellement, deux principales cibles ont été identifiées au sein du globus pallidus et du thalamus, relève le docteur Marie-Laure Welter, neurologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière(Paris), qui coordonne un essai thérapeutique sur le syndrome de Gilles de la Tourette. Dans une étude préliminaire portant sur trois patients, publiée en 2008, l'équipe parisienne a obtenu une amélioration des symptômes de l'ordre de 70 % avec une stimulation au niveau de la zone interne du globus pallidus.

Le protocole actuellement en cours inclut 14 volontaires qui sont stimulés avec cette même cible - proche de celle choisie par l'équipe britannique. Les critères de sélection, très stricts, excluent les moins de 18 ans, mais l'âge auquel ce traitement pourrait être proposé fait débat. Certes, cette maladie régresse spontanément dans la majorité des cas au début de l'âge adulte, mais une stimulation profonde peut se discuter plus tôt, estime le docteur Welter, dans des cas extrêmes d'adolescents complètement désocialisés et déscolarisés.

"Bientôt, poursuit la neurologue, nous disposerons de systèmes d'imagerie de type IRM ou scanner utilisables en per-opératoire, permettant un recalage de la cible pendant l'intervention. Quant aux électrodes, elles vont devenir plus fines. Les stimulations seront donc encore plus précises avec, dans l'avenir, des impulsions qui pourront être délivrées de façon adaptée aux dysfonctionnements neuronaux propres à chaque patient." Un pas de plus vers des interfaces cerveau-machine

L'encyclopédie DES INVENTIONS

Chiffre zéro

Date : **IV ans avant J.-C.**

Le chiffre zéro a longtemps été ignoré, la preuve, dans les chiffres romains aucun symbole ne représente le zéro et vous pouvez quand même écrire 10 ou même 100. Avant l'apparition du zéro que l'on connaît, d'autres personnes, à part les Romains, avaient mis au point un système de numérotation comme les savants astronomes, les Mayas, les Indiens, etc. Vers 628 avant notre ère, c'est Brahmagupta qui a défini le zéro comme étant le résultat d'une soustraction d'un nombre par lui-même, et que lorsque l'on multiplie un chiffre par zéro, le résultat est nul, donc zéro.

TERMINATOR RENAISSANCE

22h35 W9

En 2018, après l'apocalypse qui a vu le triomphe des machines de Skynet et de son armée de Terminators, des résistants poursuivent la lutte. John Connor, chef du mouvement, doit essayer une nouvelle arme. Dans le même temps, un certain Marcus Wright, naguère exécuté par la justice, revient à la vie. Il rencontre un jeune homme, Kyle Reese, et une fillette. Ensemble, ils vont tenter de rejoindre Connor.

THE CODE

22h35 8

A New York, Keith Ripley, passé maître dans l'art du cambriolage, fait appel à Gabriel Martin pour l'associer à ce qui sera son dernier coup : le vol, chez un diamantaire russe, de deux œufs Fabergé d'une valeur de 40 millions de dollars. Les choses se compliquent lorsque Alexandra, la filleule de Ripley, est enlevée par le KGB. Pris en étau entre la police de New York qui les traque et la mafia russe qui a juré de les tuer, Ripley et Martin doivent rivaliser d'ingéniosité pour rester libres et en vie.

CASTLE - RÉSURRECTION

23h05 2

Kate et ses agents enquêtent sur la mort de Susan Watts, que l'on a retrouvée à moitié nue dans la poubelle d'une ruelle. La victime était une ancienne toxicomane qui avait été arrêtée plusieurs fois pour des petits délits. En pratiquant son autopsie, Lanie remarque que la défunte a subi des opérations de chirurgie esthétique qui ressemblent à celles pratiquées par le Dr Kelly Nieman, déjà soupçonnée de meurtre.

LA VIE SECRÈTE DES CHANSONS

20h35 3

Le musicien André Manoukian raconte les petits secrets des succès de la chanson française. Au piano, Dédé nous entraîne dans des histoires aussi étonnantes qu'émouvantes et recueille les confidences de leurs auteurs : Véronique Sanson, Patrick Bruel, Juliette Gréco, Yves Duteil, Maxime Le Forestier, Pierre Barouh et Arno. Le voyage musical commence par « Amoureuse » de Véronique Sanson, « Comme d'habitude » de Claude François et « Ma préférence » de Julien Clerc. Blessures et souvenirs d'enfance sont à l'origine de superbes partitions comme « Mistral gagnant » de Renaud ou « Prendre un enfant » qu'Yves Duteil a écrite pour consoler sa fille adolescente. André Manoukian se penche sur des œuvres aux messages plus intimes, s'adressant à un père, une mère ou un enfant comme « Boulevard des Capucines » d'Etienne Daho et « L'Aigle noir » de Barbara.

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT

22h30 arte

Fils d'un pelletier juif, le petit Claude est envoyé pendant l'Occupation chez un vieux couple de retraités, dans la campagne grenobloise. Ancien de Verdun, Pépé est un pétainiste pur et dur qui voue aux gémonies les Anglais, les Bolcheviks, les juifs et les francs-maçons. L'enfant, méfiant et apeuré, s'enferme d'abord dans une prudente expectative, mais ne tarde pas à se prendre d'affection pour le vieil homme qui, sous ses discours ronchons et ses préjugés antisémites, dissimule un coeur d'or. Ils deviennent d'inséparables compagnons et le gamin espiègle s'amuse désormais à provoquer Pépé en le questionnant sur les Juifs et en se moquant des préjugés du vieil homme

ON N'EST PLUS DES PIGEONS !

20h45 4

Déos et débats. Alexandra Holzhammer démêle le vrai du faux au sujet des déodorants. Ces derniers ont mauvaise presse depuis quelques années, notamment à cause des sels d'aluminium qu'ils renferment • La pollution dans les transports en commun. Anne-Sophie Dobetzky a voulu en savoir davantage sur la qualité de l'air dans le métro • Les emballages trompeurs. Mathilde Cusin enquête sur le marketing du packaging • Faut-il acheter une imprimante 3D ? Ulysse Thevenon cherche à savoir s'il est utile d'investir aujourd'hui dans cette nouvelle technologie.

L'AMOUR EST DANS LE PRÉ : SECONDE CHANCE - 5

20h50 M6

Quelques jours seulement après les rencontres lors d'un speed-dating, Jeanne, Philippe et Christophe reçoivent leurs nouveaux prétendantes et prétendants. Pendant six jours, ces derniers vont avoir le loisir de découvrir l'univers agricole de leurs hôtes, respectivement dans les Pyrénées-Atlantiques où Jeanne est éleveuse de brebis et de vaches et également kinésithérapeute, en Charente-Maritime chez le viticulteur Philippe, et en Haute-Vienne, où Christophe a un troupeau de vaches allaitantes. Chacun va devoir trouver ses marques dans le quotidien bien rempli des agriculteurs. A la veille de la retraite, Jeanne reconnaît elle-même s'être assouplie, même si elle conserve son caractère bien trempé.

UNE FAMILLE FORMIDABLE - LISBONNE-STRASBOURG, ALLERS-RETOURS

22h35 TF1

Tous les Beaumont sont à Lisbonne, capitale du Portugal, pour rendre visite à Jérémie et Héléna, qui y ont ouvert une boulangerie française. Alors que tout le monde fête les anniversaires des jumeaux, le jeune homme fait une nouvelle crise de jalousie. Catherine, quant à elle, semble de plus en plus fatiguée. A l'aéroport, au moment de repartir, elle décide de rester un peu plus longtemps pour se changer les idées.

MIDI Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Kylie Jenner

elle nie avoir eu recours à la chirurgie esthétique !

Kylie Jenner a du mal avec la vérité. Depuis qu'elle s'est transformée en mini bimbo, elle ne reconnaît que du bout des lèvres quelques interventions pour modifier son apparence. Elle nie toujours être passée par le bistouri.

Cate Blanchett

égérie du nouveau parfum Giorgio Armani

Cate Blanchett est l'égérie du nouveau parfum Giorgio Armani. Elle qui goûte déjà le plaisir de porter les plus belles toilettes Armani, a de plus la chance d'en incarner le nouveau parfum.

Natacha Amal

le coup de foudre pour Jacques Stival

Natacha Amal évoque son coup de foudre pour Jacques Stival, rencontré il y a un an, quand ce dernier lui a proposé de jouer dans *Mercenaire*, son prochain film, prévu pour 2016. Pour son homme, particulièrement fort en la matière, elle a même commencé les arts martiaux.

© Nip + Fab

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	06h01
Dohr	12h36
Asr	15h14
Maghreb	17h38
Icha	19h01

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 2646 | Lundi 30 novembre 2015

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs un numéro pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers. 0550.18.37.57

40e ANNIVERSAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SAHRAOUIE

DÉTERMINATION À POURSUIVRE LA LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE

Les participants aux festivités du 40e anniversaire de la création de l'Assemblée nationale sahraouie (ANS) ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la lutte pour la l'indépendance du peuple sahraoui.

Les parlementaires et les militants des droits de l'Homme qui ont pris part à cet événement ont souligné la nécessité de poursuivre la lutte par tous les moyens pacifiques, exhortant la communauté internationale à assumer sa responsabilité et à faire pression sur le Maroc pour renoncer à sa *"politique de fuite en avant"*.

Le premier ministre sahraoui, Abdelkader Taleb Omar a appelé les Nations unies à *"assumer leurs responsabilités"* et à appliquer la légalité internationale afin de mettre un terme à l'occupation marocaine des territoires sahraouis.

Il a soutenu que le soutien international dont bénéficie la cause sahraouie et la détermination des Sahraouis à poursuivre leur lutte pour l'indépendance *"inquiètent le Maroc qui s'entête à rejeter le référendum d'autodétermination"*.

Pour sa part le président de l'ANS, Khatri Addouh a dénoncé les *"entraves marocaines aux efforts onusiens pour une solution pacifique au conflit sahraoui en rejetant de nouvelles négociations et le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination"*.

Il a appelé le Conseil de sécurité à adopter une *"position ferme"* pour *"appuyer"* les dernières déclarations *"encourageantes"* du secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon et du président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur britannique, Matthiew Rycroft qui a exprimé mercredi dernier son soutien à la mission du secrétaire général de l'Onu pour le Sahara occidental Christopher Ross.

L'Onu appelée à assumer ses responsabilités

Le même engagement a été exprimé par les délégations étrangères présentes à cette manifestation sahraouie à l'instar de la délégation algérienne qui a appelé par le biais de la vice-présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN) Ghania Idali à la mise en œuvre de toutes les décisions onusiennes, estimant que la persistance du conflit *"remettra en question la capacité de l'Onu à imposer le droit international et à préserver la paix et la sécurité dans le monde"*.

Pour sa part, la présidente du groupe d'amitié et de fraternité avec le peuple sahraoui, Saïda Bounab a souligné la nécessité d'organiser le référendum d'autodétermination dans les plus proches délais afin de permettre au peuple sahraoui de décider de son sort.

Elle a également appelé à œuvrer à mettre fin à la spoliation par l'occupant marocain des ressources naturelles du Sahara occidental.

Le chef de la délégation de l'Union africaine (UA), Kacem Mohamed Khmis, a affirmé que l'UA *"soutient le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination (...) et est disposée à coopérer avec toutes les parties pour aboutir à un règlement pacifique du conflit"*.

Il a précisé qu'au regard *"des conditions difficiles"* que vivent les Sahraouis, *"nous oeuvrons à permettre au citoyen sahraoui de profiter du plan africain de développement 2063"*, soulignant la ferme volonté de l'UA de réaliser cet objectif en faveur du peuple sahraoui en sa qualité de membre à part entière au sein de l'organisation africaine. Les militants des droits de l'Homme d'Espagne, de Suède et d'Amérique latine ont affirmé, de leur côté, leur entière disponibilité à œuvrer à multiplier les ralliements à la cause sahraouie. Le 40e anniversaire de la création de l'Assemblée nationale sahraouie intervient à quelques mois de la fin de son 9e mandat qui sera renouvelé en février 2016 après la tenue du congrès général du Front Polisario (16-20 décembre).

Le parlement sahraoui qui a joué un grand rôle pour faire connaitre la cause sahraouie à travers le monde durant la période allant de 1975 à 1995 date à laquelle il assumera pleinement son rôle en tant qu'institution législative.

MUNDIAVOCAT-2018

LE CHOIX D'ORAN "BIENTÔT" OFFICIALISÉ

Le choix de la ville d'Oran pour l'accueil de la 19e édition de la Coupe du monde de football des avocats (Mundiavocat 2018) sera *"bientôt"* officialisé, a-t-on appris samedi à Oran du bâtonnier de l'ordre local, Me Lahouari Ouahrani.

"La désignation de la ville d'Oran sera entérinée de manière officielle à l'issue de la visite du comité du Mundiavocat au niveau des infrastructures sportives de la capitale de l'Ouest, prévue fin janvier prochain", a indiqué Me Ouahrani à l'occasion d'une cérémonie marquant la rentrée solennelle 2015/2016 du Barreau d'Oran.

Candidate unique pour l'accueil de l'édition 2018 de cet événement international, Oran est *"assurée de voir sa demande acceptée par le comité compétent, eu égard à l'importance de ses infrastructures sportives et hôtelières"*, a-t-il soutenu.

L'Ordre des avocats d'Oran est un habitué de cette compétition internationale pour avoir participé à la plupart des joutes précédentes, remportant même la Coupe du monde à l'issue de la 4ème édition tenue en 1988 à Alger.

Le Mundiavocat 2018 constituera aussi un excellent test pour les préparatifs des Jeux méditerranéens 2021 (JM 2021) prévus à Oran, a fait valoir le bâtonnier.

Le dossier valorisant les atouts d'Oran avait été présenté avec succès lors de l'Assemblée générale du Mundiavocat, tenue du 6 au 8 novembre à Murcia (Espagne) qui abritera, quant à elle, la 18ème édition (mai 2016), a-t-il rappelé.

De nombreux avocats et magistrats ont assisté à la cérémonie de rentrée solennelle du barreau d'Oran qui a été également marquée par la programmation de communications sur la nouvelle législation en matière de procédure pénale.

Les intervenants ont abordé dans ce cadre les innovations introduites par la nouvelle loi, dont celles relatives à la présence de l'avocat pour assister son client en garde à vue, à l'institution de la procédure de comparution immédiate du prévenu à l'audience pénale, et au port d'un bracelet électronique pour certaines mises en liberté conditionnelle.

La médiation qui est déjà prévue par le code de procédures civiles, a été également introduite en matière pénale dans le cadre de la nouvelle législation qui consolide les droits de la défense, a expliqué le bâtonnier.

L'expérience étrangère dans ce domaine était aussi au menu de cette rencontre à la faveur de la participation de bâtonniers tunisiens et français.

NOUVEAU PROGRAMME DE LA NSA

Une surveillance téléphonique domestique plus ciblée

L'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) a mis fin hier à son programme de surveillance téléphonique de masse et l'a remplacé par un programme de surveillance domestique plus ciblé. Dans le cadre de ce nouveau programme, la NSA, a indiqué dans un communiqué qu'elle "n'a plus le droit de collecter des métadonnées en masse", ce qu'autorisait la loi Patriot Act votée après les attentats du 11 Septembre 2001, comme elle le faisait depuis des années, y compris après les révélations faite par l'ancien contractuel Edward Snowden en 2013.

Désormais, ajoute le texte, "la NSA doit soumettre ses demandes auprès des entreprises de télécommunications et obtenir d'un tribunal le droit d'accès aux métadonnées en se fondant uniquement sur des cas spécifiques."

SÉCURISATION DES FRONTIÈRES

27 contrebandiers et 21 immigrants clandestins arrêtés

Vingt-sept contrebandiers et 21 immigrants clandestins ont été arrêtés, avant-hier , par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, de Bordj Badji-Mokhtar et d'In-Guezzam, indique, dimanche, un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, de Bordj Badji-Mokhtar et d'In-Guezzam (6e Région militaire) ont arrêté, le 28 novembre 2015, 27 contrebandiers, 21 immigrants clandestins et ont saisi un camion, 2 véhicules tout-terrain, 13 détecteurs de métaux et une quantité de denrées alimentaires destinée à la contrebande", précise le communiqué.

Par ailleurs, "au niveau de la 2e Région militaire, des éléments de la Gendarmerie nationale relevant du secteur opérationnel de Tiaret ont appréhendé 7 immigrants clandestins", ajoute la même source.

D'autre part, "un détachement relevant du secteur opérationnel d'El-Oued (4e RM) a appréhendé un contrebandier près de la localité de Ghamra à Guémar et a saisi un camion chargé de 25 quintaux de tabac", note la même source.